

Pascal Delwit et Jean-Michel De Waele
Laboratoire d'étude des partis politiques en Europe (ULB)

Les Présidents de parti répondent...

Vers une recomposition
du paysage politique en Belgique

Collection La Noria
Labor

© 1998, Edition Labor
Chaussée de Haecht, 158 à 1030 Bruxelles
ISBN : 2-8040-1343-X
D/1998/258/90

L es auteurs

Philippe BUSQUIN est président du parti socialiste (PS)

Pascal DELWIT est maître de conférences en sciences politique à l'Université libre de Bruxelles (ULB). Il y est co-directeur du laboratoire d'étude des partis politiques

Jean-Michel DE WAELE est maître de conférences en sciences politique à l'Université libre de Bruxelles (ULB). Il y est co-directeur du laboratoire d'étude des partis politiques

Jos GEYSELS Est chef de groupe Agalev au Vlaams Parlement

Louis MICHEL est président de la Fédération parti réformateur libéral-Front démocratique des Francophones (PRL-FDF)

Jacky MORAEL est secrétaire fédéral d'Ecolo

Charles-Ferdinand NOTHOMB est président du parti social chrétien (PSC)

Louis TOBBACK est président du Socialistische Partij (SP)

Marc VAN PEEL est président du Christelijk Volkspartij (CVP)

Guy VERHOFSTADT est président des Vlaams Liberalen en Democraten (VLD)

Avant-propos

Le 15 octobre 1997, le Laboratoire d'étude des partis politiques en Europe de l'Université libre de Bruxelles (ULB) organisait une journée d'étude sur la recomposition du paysage politique en Belgique.

Tous les présidents de partis y ont participé. Nous leur avons demandé de prolonger leur propos dans un ouvrage. Celui-ci en est l'aboutissement.

Chaque président a rédigé sa contribution à partir d'une réflexion générale sur la recomposition du paysage politique et de quelques problèmes que nous leur avons soumis : la question de l'asymétrie, l'éventuelle réforme du système électoral, la nature du compromis en Belgique, la question contemporaine des piliers et le problème de la publicité des accords pré-électoraux.

Il s'agit donc de réflexions parallèles mais chaque contribution se nourrit des débats de la journée d'étude d'octobre 1997. L'ouvrage se veut une participation à la discussion scientifique sur les partis politiques en Belgique et une contribution au débat démocratique contemporain de la société belge.

Pascal Delwit et Jean-Michel De Waele

Les mutations du paysage politique en Belgique : questions et perspectives

Pascal DELWIT et Jean-Michel DE WAELE

Aux origines des réflexions contemporaines : le séisme politique de l'élection de novembre 1991

En novembre 1991, les Belges ont été convoqués aux urnes. Ces élections étaient anticipées. Le gouvernement sortant — CVP, PSC, PS, SP, Volksunie — était tombé sur un énième dossier communautaire ; en l'espèce une licence d'exportation pour la vente d'armes.

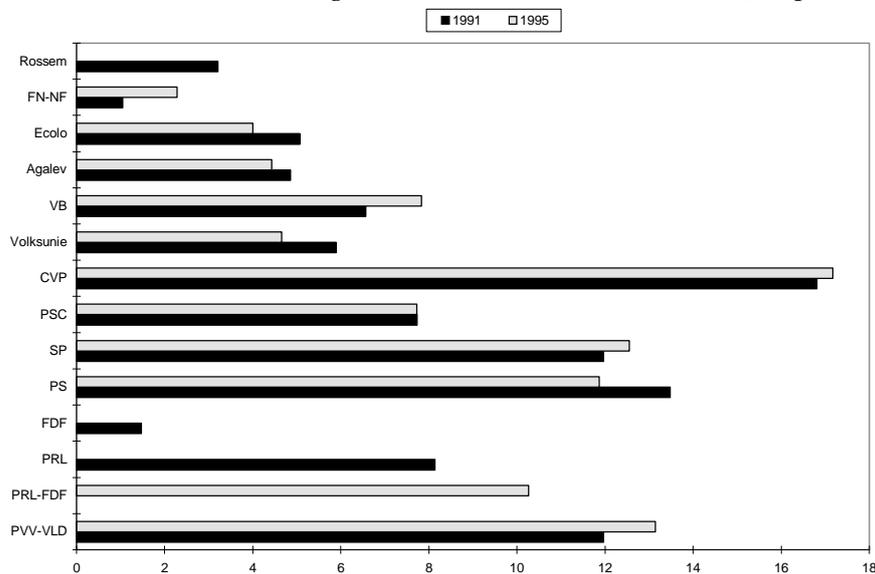
Le résultat de l'élection a été ressenti comme un cataclysme politique, spécialement du côté flamand, où le mouvement électoral a été très impressionnant¹. Les trois grandes familles politiques traditionnelles ont reculé, parfois sévèrement, à l'occasion de ce scrutin. Jean-Luc Dehaene fut même prêt d'abandonner la vie politique sous le choc du résultat des élections du 24 novembre 1991².

Ce recul des familles politiques historiques était accompagné d'une progression spectaculaire de partis « non gouvernementaux ». En Flandre, c'est le progrès du Vlaams Blok qui a marqué les esprits. D'un peu plus de 166 000 voix en 1987, le parti d'extrême droite flamand passait à 405 000 suffrages. Le Vlaams Blok a donc largement étendu son influence sur l'ensemble du territoire flamand. Il vise aujourd'hui à ratisser le plus large à l'échelle de la région bruxelloise en vue de bloquer les institutions de cette région. Pour ce faire, il a lancé une campagne de propagande bilingue et s'est attaché les services de Johan Demol, ancien commissaire en chef de la police de Schaerbeek³.

En Communauté française, le Front national réalisait une première percée dans la région bruxelloise. Il la confirmera à l'élection législative de mai 1995 en région wallonne. Néanmoins, sa visibilité et sa force politiques sont nettement moindres que celle du Vlaams Blok en Flandre. Son nombre d'adhérents est faible et ses scissions multiples. Ainsi du Front national sont nés, depuis 1995, le Front nouveau de Belgique, emmené par la députée Marguerite Bastien, le parti social démocrate, initié par les députés bruxellois Roland Fripiat et Juan Lemmens, et un autre Front national, créé par Jacques Hubert, député wallon.

En 1991, par ailleurs, la liste Rossem, constituée quelques semaines à peine avant le scrutin, décrochait un score tout à fait inattendu : près de 200 000 suffrages ! Enfin, dans un autre registre, les partis écologistes, Ecolo et Agalev, remportaient une victoire marquante.

Résultat des élections législatives de 1991 et de 1995 (en pourcentage)



L'élection de 1991 indique un seuil nouveau dans la fragmentation du paysage politique. Treize formations conquièrent des élus. Et surtout, les écarts entre les

partis se sont rétrécis. Le scrutin de 1995 a figé cette situation. La liste Rossem a disparu mais certains petits partis ont encore progressé. Pour la première fois depuis l'instauration du suffrage universel, les familles socialiste et sociale chrétienne ont capté, ensemble, moins de 50% des suffrages.

La recherche d'une recomposition du paysage politique

C'est de ce constat que la thématique d'une éventuelle recomposition du paysage politique a été soulevée. Elle a été posée par un certain nombre d'acteurs dans une volonté de lutte contre la dispersion politique et électorale voire d'un bouleversement des données socio-politiques dominantes de la vie politique belge.

Tel a été le sens originel de la transformation du parti libéral flamand PVV en VLD (Vlaamse Liberalen en Democraten) à l'initiative de Guy Verhofstadt. Le PVV a modifié profondément ses structures et son appellation avec pour objectif de devenir le premier parti flamand et donc belge. Ce but a échoué lors de l'élection législative de 1995.

Cependant, le thème de la recomposition du paysage politique reste posé par des hommes et des femmes politiques de sensibilités différentes. Il a pris une dimension neuve dans le contexte des événements dramatiques qu'a connus la Belgique depuis les événements de l'été 1996 et les conséquences qui en ont suivi.

Une des données récurrentes dans la volonté de recomposer le paysage politique est de ramener le nombre de partis présents dans les enceintes parlementaires à des proportions plus modestes. Pour certains, cela faciliterait l'établissement des coalitions et la lisibilité du citoyen. Dans cette réflexion générale, nous avons assisté et assistons à un certain nombre de stratégies et de propositions.

Une recomposition par réalignements individuels ?

Il convient en premier lieu de poser une hypothétique recomposition par des réalignements personnels. Les changements de partis par des mandataires ou des personnalités sont importants depuis novembre 1991.

Dans un premier temps, le mouvement a été marquant en Flandre. L'ancien président de la Volksunie Jaak Gabriels a rejoint le VLD tout comme l'ex secrétaire d'Etat SP Jacques Chevalier. Le CVP a accueilli Leo Cox et Paul Staes, deux figures historiques d'Agalev, tandis que Ludo Dierickx, autre figure emblématique d'Agalev, rejoignait le SP.

Depuis 1995, c'est plutôt en Communauté française que s'opèrent des transferts. Le député carolorégien écologiste Philippe Dallons a rejoint le PS tandis que son collègue bruxellois, Mostafa Ouezekhti se ralliait à la fédération PRL-FDF. L'ancien député européen socialiste Ernest Glinne s'est quant à lui raccroché à Ecolo. Enfin, la question reste ouverte dans le monde social chrétien dans le rapport au Mouvement des citoyens pour le changement (MCC) créé par Gérard Deprez et dans la première réunion publique a eu lieu en mars 1998.

Ces réalignements de personnes contribuent-elles à une recomposition du paysage politique ? Il est permis d'en douter. Le VLD, qui a été le plus actif en la matière entre 1993 et 1995, l'a appris et l'a compris. Cela ne lui a pas permis, loin s'en faut, de « sauter » le CVP et de devenir le premier parti belge. En outre, ces transferts discréditent le monde politique.

Un nécessaire changement de mode de scrutin ?

Une deuxième approche vise à s'inscrire dans une démarche de contrainte institutionnelle pour éviter l'éparpillement des voix. Diverses propositions existent. La principale d'entre elles consiste en l'instauration d'un scrutin de type majoritaire. Celui-ci favoriserait la lisibilité du choix électoral et gouvernemental, ramènerait le nombre de partis à la chambre à des proportions plus modestes et contribuerait à un jeu d'alternance véritable. Philippe Busquin l'affirme clairement dans son ouvrage *Aujourd'hui, le futur* : « Il est clair par ailleurs qu'un changement du mode de scrutin, de type majoritaire pourrait sérieusement accélérer la recomposition »⁴ et le VLD et le PRL en ont fait un de leurs points de programme. Les libéraux francophones plaident pour un scrutin uninominal à deux tours aux élections législatives et régionales⁵.

Sans se prononcer sur cette proposition, il importe de relever deux éléments.

D'abord, il n'existe pas de « lois » en la matière. Des pays avec des scrutins à dominante majoritaire peuvent avoir un grand nombre de partis présents à l'Assemblée — l'Italie⁶ et la France⁷ — et des pays à dominante proportionnelle présentent parfois un faible nombre de formations politiques dans l'enceinte parlementaire — l'Allemagne⁸, l'Autriche⁹, le Portugal¹⁰,... De même, des pays avec des scrutins à dominante proportionnelle s'inscrivent dans une démarche d'alternance claire — Portugal, Grèce, Suède, Espagne, Allemagne... Par ailleurs, l'exemple de l'Italie en 1994 a montré qu'un scrutin à dominante majoritaire pouvait conduire à des agrégations de forces politiques dont la cohérence était très limitée. Cela a fait échouer l'entreprise de clarification et de visibilité en 1994 et en 1995. En d'autres termes, les effets d'un scrutin sont étroitement liés à la nature de la vie politique à la simplicité des clivages ou, au contraire, à leur multiplicité et à leur entrecroisement.

À ce sujet, on peut s'interroger si une logique de fonctionnement majoritaire est plausible et viable en Belgique. La situation qui a prévalu entre 1950 et 1958 permet d'en douter. En effet, durant cette période la Belgique a connu un gouvernement social chrétien homogène auquel a succédé un Exécutif libéral-socialiste. La vie politique a été extrêmement polarisée sur la question scolaire, ce qui a paralysé de nombreuses initiatives. Au surplus, on peut se demander plus largement si elle est compatible avec la logique d'un Etat fédéral, surtout si la teneur du paysage politique est très différenciée entre les entités fédérées. De manière plus large au demeurant, la nature de la répartition géographique des suffrages est déterminante pour la dévolution des sièges quel que soit le système électoral.

En deuxième lieu, il est important de préciser le contenu de la contrainte institutionnelle et de spécifier que les effets peuvent être nombreux et contradictoires. À ce sujet, force est de constater l'extrême pauvreté de la réflexion sur cette question. Scrutins majoritaires, proportionnels ou mixtes peuvent recouvrir, d'un point de vue technique, des choses extrêmement différentes. Et les enjeux techniques sont essentiels.

Dans le cas du scrutin majoritaire, il peut être à un ou plusieurs tours ; il peut être uninominal ou plurinominal. Suivant les choix, la logique majoritaire escomptée serait plus ou moins forte. Par ailleurs, le scrutin majoritaire pose un problème qui est l'objet de polémiques systématiques dans l'histoire électorale : le découpage des circonscriptions. Les exemples d'ingénierie en la matière sont légion ¹¹. Lors du scrutin législatif en France, les militants de parti sont parfois incrédules dans la campagne pour circonvenir exactement « leur » circonscription. Cela soulève aussi le rapport des circonscriptions urbaines ou milieux semi-urbains ou ruraux. Aujourd'hui toujours, les milieux ruraux sont systématiquement avantagés par rapport aux agglomérations urbaines. Qui fera

ce découpage ? Qui le contrôlera ? Autant de questions redoutables pour lesquelles il n'y a pas, aujourd'hui, d'éléments de réponse.

Des questions tout aussi importantes existent pour le scrutin proportionnel. Songeons, par exemple, à la magnitude des circonscriptions (le nombre d'élus par circonscription) : plus elle est grande, plus la logique proportionnelle est respectée. Elle a d'ailleurs aussi une influence sur la proportion de femmes présentes dans les enceintes parlementaires¹². La deuxième dévolution est tout aussi cruciale : à la plus forte moyenne comme c'est actuellement le cas en Belgique ou aux plus forts restes ? La question des seuils n'est pas moins problématique. En faut-il un ? Lequel ? À l'échelle des circonscriptions, des régions ou du pays ? Ici aussi, en fonction des choix, les résultats pourraient être très différents.

Ces quelques exemples, qui sont loin d'épuiser le sujet, montrent qu'on n'a dit grand chose quand on se prononce pour un scrutin de type mixte, majoritaire ou proportionnel, tant la variété est importante à l'intérieur d'un même type.

Enfin, dans toutes les spéculations afférentes au mode de scrutin, une question est passée sous silence : le comportement des acteurs qui peut amplifier ou annihiler certains effets escomptés. Face à tout changement institutionnel, un parti est à même de modifier ou d'affiner sa stratégie. Mais il y a aussi les électeurs. Or, toutes les études relatives au vote montre qu'une frange de l'électorat adapte son vote selon les circonstances : en fonction de l'offre politique, de l'importance de l'enjeu, du poids des personnalités ou des modes de scrutin. Une autre, en revanche, vote de manière indifférenciée.

Il est extrêmement difficile de prédire quelle serait l'ampleur des électeurs qui ajusteraient leur comportement et encore moins dans quel sens, d'autant qu'on ne peut non plus anticiper la réaction des formations politiques. Autant dire que

ceux qui attendent des effets mécaniques d'un changement d'un scrutin pourraient être surpris.

Plus globalement, si la contrainte institutionnelle ne peut bien sûr être négligée, l'évolution des clivages et l'action des partis en amont et en aval apparaissent plus importants dans l'évolution des recompositions politiques en Belgique. L'évolution de l'histoire politique que nous présentons succinctement le suggère. Le paysage politique évolue dans une approche dynamique entre développement et importance des clivages politique, et action et réactions des partis politiques à ce sujet. Aussi pour savoir si nous assistons ou allons assister à une mutation forte du paysage politique, on peut se poser la question en ces termes : vivons-nous une transformation du poids et de la nature des lignes de fracture politique aujourd'hui et quelle attitude les partis adoptent-ils par rapport à cette problématique ?

Le sondage publié à la fin du mois de mars par le quotidien *Le Soir* incite à penser une mutation profonde du paysage politique en Communauté française¹³. Si les données qui en ressortent se révélaient vraies lors d'une prochaine élection, la Belgique connaîtrait un véritable bouleversement électoral et politique avec la montée en puissance de la fédération PRL-FDF et d'Ecolo au détriment du Parti social chrétien et du Parti socialiste.

Mais la plus grande prudence s'impose. L'enquête d'opinion trimestrielle publiée par *La Libre Belgique* quelques jours plus tard démentait l'ampleur des mouvements¹⁴. Par ailleurs la situation qui a prévalu en Flandre entre 1991 et 1995 doit aussi incliner à la circonspection. Le VLD avait été annoncé à plusieurs reprises à 30% des intentions de vote devant le CVP. Au bout du compte le CVP a largement dominé les libéraux flamands qui n'ont recueilli « que » 22% des suffrages. En dernière instance, seul le verdict des urnes est déterminant.

Il y a néanmoins une différence entre la législature 1992-1995 et le temps actuel, c'est le choc qu'a vécu la Belgique durant l'été 1996 et ses répercussions politiques. Le drame d'août 1996, le mouvement citoyen qu'il a engendré, et les discussions et les travaux de la commission d'enquête parlementaire ont marqué les imaginations. Il y a longtemps qu'on n'avait plus parlé de politique aussi largement en Belgique.

L'aboutissement et les débouchés politiques sont encore flous. Au début de l'année 1998, Pol Marchal a créé une nouvelle formation, le Parti pour une nouvelle politique (PNP) dont l'implantation est surtout flamande. Du côté francophone, l'événement a eu lieu à l'assemblée générale d'Ecolo le 29 mars 1998 où Carine et Gino Russo ont apporté un soutien extérieur aux Verts francophones. Mais, parallèlement, certains responsables de comités blancs proclamaient vouloir déposer des listes aux élections législatives, sans créer de parti, avec l'objectif évasif d' « apprendre » et de « contrôler » les députés.

Ces initiatives sont-elles les indices d'une transformation des clivages? Cela n'est pas sûr, mais l'interrogation n'est pas simple.

Pour réfléchir cette question, une mise en perspective s'imposait.

Partis et clivages politiques en Belgique de 1830 à nos jours

Les premières années de la vie politique en Belgique sont caractérisées par l'unionisme. Celui-ci consiste en une alliance des libéraux et des catholiques. Cette entente était préalable à la révolution de 1830 et lui survécut en raison de la fragilité du nouvel Etat belge durant ses premières années d'existence.

Mais l'unionisme s'est érodé avec la consolidation du régime ; tout spécialement avec la reconnaissance définitive de la Belgique sur le plan international en 1839. La disparition du ciment originel contribuera à la différenciation politique ce que marque l'émergence des premiers partis politiques. La première formation à voir le jour est le parti libéral.

Le parti libéral est fondé lors d'un congrès à Bruxelles le 14 juin 1846. Ces assises marquent l'aboutissement d'un processus jalonné par la création d'associations libérales. Le parti libéral intègre des éléments politiquement diversifiés, depuis la vieille génération contre-révolutionnaire et orangiste jusqu'aux démocrates radicaux qui avaient tenté de trouver une expression politique propre, au cours des années précédentes. L'unification du monde libéral est une pression forte sur les courants catholiques dont l'unicité politique est très difficile à atteindre.

Dès lors, le processus qui donne naissance à un véritable parti catholique s'étend sur de nombreuses années. Les congrès de Malines en 1863, en 1864 et en 1867 ont contribué à la coordination des œuvres catholiques. Il en sort la fédération des cercles catholiques, établie en 1868¹⁵. Mais cette structuration est encore très lâche.

Le monde catholique reste très divisé. L'opposition aux libéraux est son seul ferment d'unité. La victoire des catholiques à l'élection de 1884 crée les conditions de l'établissement d'un véritable parti : les catholiques sont désormais « unis » dans une formation. De 1840 à 1894, la vie politique belge a donc été dominée par la confrontation bipartisane entre catholiques et libéraux. 1894 voit l'émergence électorale d'un nouvel acteur, fruit de la révolution industrielle : le monde ouvrier. Elle se médiatise à travers la victoire électorale du parti ouvrier belge, qui a vu le jour en 1885.

La fin du bipolarisme : le développement des structures socialistes

Le mouvement socialiste sort des limbes en 1885. Le congrès constitutif du parti ouvrier belge (POB) a lieu les 5 et 6 avril 1885. Sa création marque le ralliement de nombreuses organisations ouvrières à l'action politique. L'objectif initial du POB est l'obtention des droits politiques, notamment le suffrage universel. Cette conquête permettra des acquis dans le domaine économique et social : augmentation des salaires et diminution de la durée du temps de travail, par exemple. Dans la foulée des événements sociaux de 1886, le POB connaît une progression importante : en août 1886, il compte cent soixante sociétés d'affiliés et réunit 40 000 membres ¹⁶.

1893 est une date importante dans l'histoire politique belge. Le suffrage universel masculin tempéré par le vote plural est adopté après une grève générale imposante. Jusqu'alors, seul un infime pourcentage des habitants de Belgique participait à la vie politique. La constitution de 1830 — considérée comme une des plus libérales de l'époque — avait instauré le suffrage censitaire sur la base d'un système de représentation majoritaire ⁶.

En 1846, il y avait un peu moins de 47 000 électeurs. À la suite de l'agitation sociale et politique en France, le cens avait été abaissé, le 12 mars 1848, et le nombre d'électeurs était passé à 70 189 soit, à peu près un électeur pour 65 habitants ¹⁷. L'élargissement du suffrage profitera surtout au mouvement ouvrier mais aussi au mouvement flamand ¹⁸.

Vers le scrutin proportionnel

Les premières élections au suffrage universel masculin tempéré par le vote plural (1894) marquent une rupture déterminante : le POB recueille 346 000 voix et 28 députés, pour 927 000 voix et 104 députés aux catholiques et

530 000 voix et 20 députés aux libéraux. Ce scrutin met fin à la bipolarisation de la vie politique. Pour la première fois, des représentants du monde du travail siègent au Parlement.

Le parti libéral a pâti du scrutin majoritaire : les catholiques sont dominants en Flandre, le POB semble le devenir en Wallonie. Cette logique trouve des détracteurs et des partisans mais au bout du compte, eu égard aux croisements complexes de la vie politique, le mode de scrutin est modifié en 1899 : un scrutin proportionnel succède au scrutin majoritaire.

Le scrutin proportionnel a été acquis avec difficulté mais il répond mieux aux lignes de fracture de la société. En effet, trois clivages fondamentaux traversent la Belgique : clérical-laïque, bourgeois-prolétaire, francophone-flamand. Leur portée respective a évolué dans le temps. En cette période charnière entre le XIX^e et le XX^e siècles, l'opposition bourgeois-prolétaire et laïque-catholique est dominante. Mais les revendications et l'émergence du mouvement flamand traduisent aussi la progression autour du clivage flamand-francophone.

Dans la nouvelle configuration politique, deux structures fortes se développent : les piliers catholique et socialiste. En d'autres termes, une nébuleuse rassemblant une organisation partisane, un syndicat, une mutualité, des coopératives et une multitude d'organisations socio-culturelles ou économico-sociales. Cette dynamique de la « pilarisation » se façonne à la fin du XIX^e siècle.

Le monde catholique a vu avec inquiétude l'emprise progressive du POB et de ses organisations sur la classe ouvrière¹⁹. Peu à peu naît une tendance plus sociale en son sein. En 1886, l'Union nationale pour le redressement des griefs avait convoqué un premier congrès d'œuvres sociales à Liège. Le congrès des œuvres sociales « s'attachera principalement aux œuvres d'initiative privée, soit

religieuses soit économiques ; il aura à cœur de mettre en lumière les solutions chrétiennes des questions sociales »⁹. Cette tendance se fédère en février 1891 en fondant la Ligue démocratique belge qui s'appuie, d'un point de vue idéologique, sur l'encyclique *Rerum novarum*, publiée quelque temps plus tard. Consciente du danger que représente l'émergence du parti ouvrier, cette tendance démocrate chrétienne veut concurrencer les socialistes sur leur propre terrain : mise sur pied de coopératives, de mutualités et de syndicats chrétiens,... Elle revoit donc, en lui succédant, l'approche corporatiste et paternaliste de la Fédération des cercles ouvriers²⁰. Son action est probante puisque dès 1911, elle se targue de 1728 groupes, agrégeant 200 000 membres²¹.

Elle doit toutefois ce succès à la montée en puissance du syndicalisme chrétien qui prendra son autonomie au lendemain de la première guerre mondiale. Le Secrétariat général des Unions professionnelles et chrétiennes est créé par le père Rutten en 1904. Un travail plus intégré des unions aboutit à l'établissement de la Confédération des syndicats chrétiens en 1912, ancêtre de la CSC. La progression a été importante. Alors que le Secrétariat général ne comptait qu'environ 10 000 membres en 1904, c'est 120 000 adhérents que rassemble la Confédération en 1914.

Le pilier catholique a vu le jour : outre l'organisation partisane, il compte sur les organisations syndicales, les mutuelles, agricoles,... pour encadrer sa clientèle électorale. Il s'était construit en réaction aux initiatives socialistes.

Le « monde » socialiste avait, le premier, bâti un pilier : il rassemble un parti, une organisation syndicale, une mutualité, des coopératives et nombre d'associations. Toutefois, dans l'« univers socialiste », le parti joue un rôle plus déterminant. Comme l'ont souligné les auteurs de l'ouvrage *La décision en Belgique*, « à la différence de ce qui se passe dans le monde catholique, où

l'Eglise reste le groupe de référence fondamental, c'est ici le parti qui joue ce rôle. Le parti est à la fois porteur d'une idéologie dynamique, instrument politique au sens strict du terme, et pôle d'unification à l'égard des multiples organisations qu'il a suscitées »²². Le POB devient un parti de masse, s'appuyant sur la commission syndicale qu'il crée en 1898.

À la veille de la première guerre mondiale, la confrontation politique duale a donc cédé le relais à un paysage politique où s'affrontent trois formations : libéraux, catholiques et socialistes. Cet ordonnancement autour de ces trois partis sera ébranlé dans l'entre-deux-guerres.

La complexification du paysage politique

La guerre 1914-1918 est à l'origine d'une évolution importante : la participation des socialistes aux fonctions gouvernementales. L'entrée de ministres du POB dans le gouvernement d'union sacrée avait frayé la voie. Celle-ci est désormais ouverte à de nouvelles participations. La promulgation du suffrage universel masculin (1919) est un autre élément important qui fait suite au conflit. Désormais, tous les hommes de nationalité belge et ayant 21 ans accompli ont accès au vote.

Il y a enfin une diversification de l'offre politique au fur et à mesure que l'on avance dans l'entre-deux-guerres. En effet, de nouvelles familles politiques naissent et croissent tandis que d'autres sortent de la marginalité.

Au lendemain de la guerre, une série de groupuscules favorables à la révolution soviétique et à l'Internationale communiste se réunissent pour former un parti communiste sous la direction de War van Overstraeten. Quelques mois plus tard, l'aile gauche du parti ouvrier belge, regroupée autour du journal *L'exploité*

dirigé par Joseph Jacquemotte, décide de le quitter et d'adhérer à l'Internationale communiste sous le nom de parti communiste belge. Un processus difficile de réunion des deux partis s'entame et aboutit à un congrès de fusion, les 3 et 4 septembre 1921 mettant sur pied un parti communiste²³. Le PCB sera longtemps d'une faiblesse insigne sur le plan organisationnel mais il gagne progressivement ses galons au niveau électoral. Le parti communiste recueille deux députés lors du scrutin de 1925 et un lors de l'élection de 1929. Mais, c'est surtout dans les années trente qu'il opère une percée politique. Son action est reconnue dans les grèves de 1932 et elle est encore plus marquante dans le mouvement social de 1936. Il en tire des gains électoraux aux élections de 1932, de 1936 et de 1939.

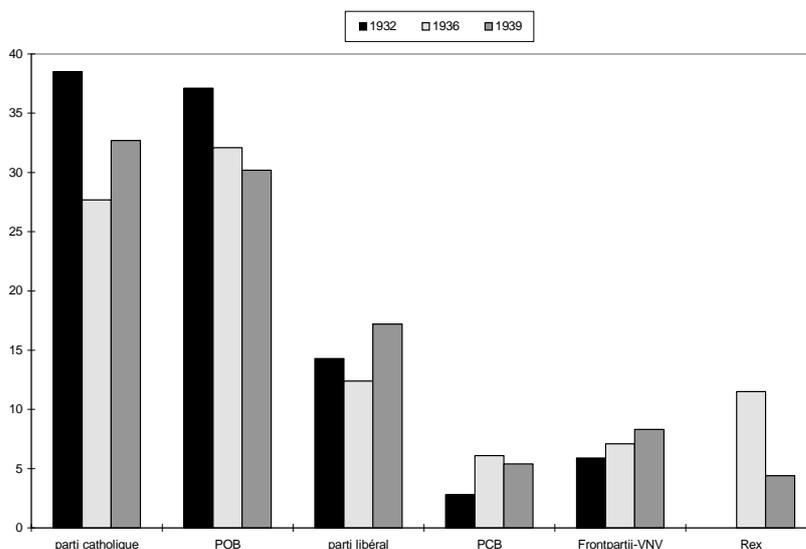
La période de l'entre-deux-guerres voit l'expression politique du mouvement flamand sortir de la confidentialité. Succédant au Frontpartij qui avait encouru une défaite électorale en 1932, le Vlaamsch Nationaal Verbond (VNV) est créé le 7 octobre 1933.

Il recueille respectivement 7,1% et 8,3% aux élections de 1936 et 1939 — seize et dix-sept députés. Lors du déclenchement de la deuxième guerre mondiale, le parti, sous la houlette de son leader Staf de Clercq, rejoint le camp de la collaboration. Plusieurs de ses responsables occupent des fonctions importantes sous l'occupation : Victor Leemans aux Affaires économiques et Gérard Romsée à l'Intérieur²⁴. Le flamingantisme voire les revendications flamandes seront longtemps associés au VNV et à la collaboration avec l'occupant allemand, ce qui le handicapera dans ses revendications au lendemain de la libération. Pour sa part, le parti catholique subit une radicalisation conservatrice dans les années trente. Elle trouve un débouché politique dans l'édification de Rex.

Rex était, originellement, une maison d'édition de l'Action catholique puis une tendance. Dirigé par Léon Degrelle, ce courant voulait infléchir à droite la politique du parti. L'accroissement des tensions entre les dirigeants de la fédération des cercles catholiques et les responsables de Rex déboucha sur la création d'une nouvelle formation.

Le 24 mai 1936, Rex participe pour la première fois à des élections législatives. Il y recueille 11,49% des voix et vingt et un députés (10,39% des sièges)²⁵. Le succès sera pourtant éphémère. La droitisation du mouvement, la réaction des autres partis et de l'institution catholique²⁶ entraînent rapidement un reflux. Le 11 avril 1937, Rex subit un échec à l'élection partielle à Bruxelles qu'il avait suscitée. Lors du scrutin de 1939, Rex ne recueille plus que 4,39% et quatre députés. Degrelle entraînera ses fidèles dans la collaboration pendant la guerre. Au lendemain de l'élection de 1936 au cours de laquelle nombre d'électeurs ont abandonné le parti catholique, le « monde catholique » réagit. Le bloc catholique est institué. Il est composé de deux ailes : le Katholieke Vlaamse Volkspartij et le parti catholique social avec pour ambition de mieux encadrer politiquement leur électorat traditionnel²⁷.

Evolution des résultats aux élections législatives de 1932, 1936 et 1939 (en pourcentage)



La polarisation laïque-catholique

Le lendemain de la deuxième guerre mondiale traduit des changements dans la continuité ; en termes d'acteurs et de paysage politiques.

À l'échelle des partis politiques, intervient un certain nombre de modifications politiques : les deux grands partis, socialiste et catholiques, changent de nom et de mode d'affiliation.

En ce qui concerne la formation catholique, c'est le 5 février 1945, que le « directoire élargi au conseil de parti » abolit le bloc catholique. Le Christelijke Volkspartij-parti social chrétien (CVP-PSC)²⁸ voit le jour. Par ailleurs, on adhère désormais directement au parti et non plus par l'intermédiaire d'une organisation sociale du monde catholique.

Au POB aussi, jusqu'en 1945, l'adhésion s'effectuait par le biais des organisations syndicales ou des coopératives. Cette situation a changé à l'issue de la guerre. Lors du « congrès de la victoire » en juin 1945, le parti vote de nouveaux statuts ; notamment l'abandon de l'adhésion collective au profit de l'adhésion individuelle.

De même, le lien organique entre le syndicat et le parti est défait avec l'édification de la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB) qui succède à la CGTB. Mais la FGTB reste profondément liée au PSB ; ce que marque notamment l'établissement de « l'Action commune » en 1949²⁹.

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la Belgique a connu une progression des formations de gauche. Lors du premier scrutin d'après guerre (1946), le PSB recueille 31,6% et le parti communiste 12,7% : le PCB prend part aux coalitions gouvernementales jusqu'en mars 1947. La progression communiste a été importante à la libération mais, marqué par le développement

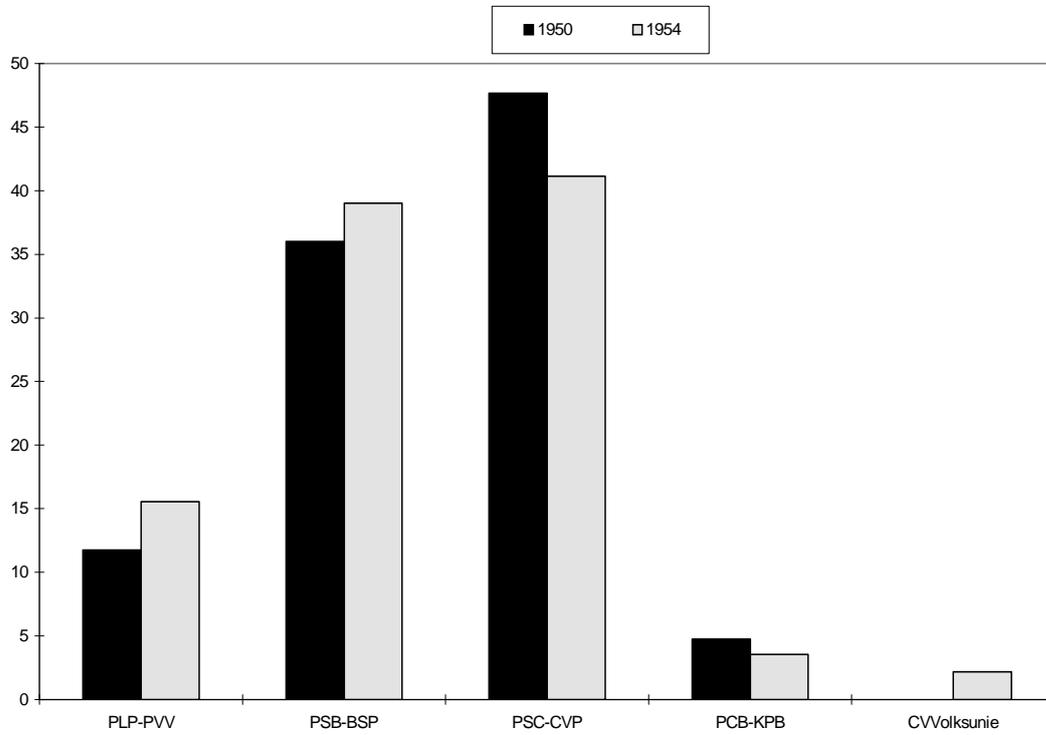
de la guerre froide, le parti communiste enregistre vite un déclin en termes politiques, syndicaux et électoraux. Alors qu'il avait atteint près de 88 000 membres en 1945, ils sont moins de 25 000 en 1950 et moins de 14 000 en 1956³⁰.

L'an 1948 est l'objet d'une grande réforme, qui est un progrès majeur de la démocratie : les femmes décrochent, enfin, le droit de vote aux élections législatives. Elles l'exerceront une première fois aux élections de 1949.

De 1945 à 1958, la vie politique belge est suspendue à deux problèmes majeurs : le retour sur le trône du roi Léopold III et la question scolaire. Toutes deux marquent la prégnance du clivage laïque-catholique, sur lequel s'opère une polarisation.

Compte tenu de l'attitude de Léopold III avant la guerre et pendant la campagne des dix-huit jours³¹, de son refus de quitter le pays, son retour sur le trône fut combattu par les mouvements et les partis laïcs (PSB, PL et PCB). En 1950, est organisée une consultation populaire sur le retour du roi. 57,68% des votants se sont prononcés pour le retour du roi³². Mais les résultats sont asymétriques. Dans la région bruxelloise et, plus encore en Wallonie, le « non » est majoritaire³³. Face à cette situation, Léopold III abdique au profit de son fils, Baudouin. Au-delà des péripéties liées au devenir politique de Léopold III, la question royale a cliché la vie politique — fait plutôt exceptionnel en Belgique. Elle est dominée par la confrontation principale entre parti socialiste et parti catholique avec le parti libéral en rôle d'appoint éventuel.

Elections législatives de 1950 et de 1954 (en pourcentage)



Dès lors, un gouvernement homogène catholique est aux affaires de 1950 à 1954. En 1952, le ministre de l'Éducation Pierre Harmel propose et fait adopter de nouvelles lois scolaires tout à fait favorables à l'enseignement libre confessionnel. Ce « précédent de traitement unilatéral d'un conflit »³⁴ influencera la réponse laïque mais aussi la nature de la coalition qui succède au gouvernement homogène social chrétien.

En effet, une alliance gouvernementale « laïque » (PSB-PL) gouverne le pays de 1954 à 1958. Elle mettra en cause les avantages octroyés à l'enseignement catholique. Léo Collard, ministre de l'Éducation, présenta le projet dit n° 217 dont plusieurs articles réduisaient le montant des subventions étatiques à l'enseignement libre moyen et modifiaient les conditions de dispense de diplôme et les recrutements dans les divers réseaux d'éducation.

Ce projet suscita une réaction forte du monde catholique rassemblé dans le Comité national pour la défense des libertés démocratiques (CDLD). Cette rébellion culmina lors de deux grandes manifestations catholiques. La première a lieu le 26 mars 1955 à Bruxelles³⁵ ; la seconde, le 18 mai 1958. Toutes deux ont rassemblé deux cent mille personnes.

Les socialistes et les libéraux subirent le contrecoup de leur législature. Ils sont défaits aux élections législatives de juin 1958. Un gouvernement minoritaire social chrétien s'installe, le temps de « régler » la question scolaire. Une approche « proportionnelle » et consociationnelle va remplacer la logique « majoritaire » qui avait prévalu entre 1950 et 1958.

Aboutissement de la Commission nationale pour l'étude des problèmes de l'enseignement, les principaux partis, à l'exception du parti communiste, signent le « pacte scolaire » le 20 novembre 1958.

L'échec électoral de la majorité laïque et la fin de la « guerre scolaire » auront des répercussions importantes sur la vie politique belge. Le clivage catholique-laïc perd de sa prégnance, ce qui entraîne une redéfinition identitaire des partis politiques³⁶. Précurseur de cette évolution, le parti libéral forme avec le parti social chrétien une bipartite gouvernementale inédite dans l'après-guerre.

Une recomposition majeure du paysage politique

En novembre 1958, la signature du pacte scolaire par les trois partis traditionnels mit fin à la lutte séculaire qui opposait jusque-là les partisans de l'école confessionnelle à ceux de l'école neutre. Le clivage catholique-laïc qui avait profondément structuré le paysage politique belge jusqu'alors perdit de

son intensité. Le parti libéral, l'un des défenseurs du versant laïc, se repositionna et s'ouvrit aux chrétiens. Ce réalignement fit passer les libéraux belges « du rang de petit parti anti-clérical d'appoint à celui de parti conservateur important ». Cette mutation, conduite par Omer Vanaudenhove, permettra au parti libéral de glisser avec succès du clivage laïc-religieux au clivage possédant-travailleur. Le 8 octobre 1961, le parti libéral devient le parti de la liberté et du progrès (PLP). Des personnalités catholiques importantes comme Charles Poswick, Jean Defraigne, Louis Olivier rejoignent la nouvelle formation libérale. Sa mutation est couronnée par un triomphe électoral en mai 1965. Les libéraux passent de vingt à quarante-huit sièges.

Plus globalement, la fin de la polarisation sur le clivage laïc-catholique contribue à la résurgence du clivage possédant -travailleur et à la polarisation spectaculaire sur le clivage linguistique. Pour la vie politique belge, cela induit un changement impressionnant. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, la Belgique vivait une situation où s'affrontaient deux partis dominants dans le système politique. La place laissée au parti libéral et au parti communiste était congrue. Les années soixante ouvrent l'ère de la complexification de la vie et du système politiques. Les deux familles politiques majeures voient s'éroder leur capital électoral. Dans le même temps, de nouveaux acteurs politiques surgissent.

Cette mutation s'opère parallèlement à des changements dans le champ socio-économique. La primauté économique de la Flandre s'affirme désormais alors que la Wallonie vit la disparition de son potentiel économique historique avec la fermeture des mines et l'affaissement des entreprises sidérurgiques.

La recomposition du paysage politique s'opère sous deux angles : d'une part la naissance de nouvelles formations politiques et, d'autre part, la scission des familles politiques traditionnelles.

Dans le champ des nouveaux partis, la Volksunie est la première. Elle voit le jour en 1954 sur une base chrétienne : le parti s'appelle Christelijke Vlaamse Volksunie. Mais il s'est vite débarrassé de ce label chrétien. Pour la première fois, un parti se présente sur une base fédéraliste. Il prône un Etat fédéral à deux composantes, avec Bruxelles-capitale comme district fédéral. Ses résultats sont probants dans le courant des années soixante, en particulier lors des échéances de 1968 et de 1971.

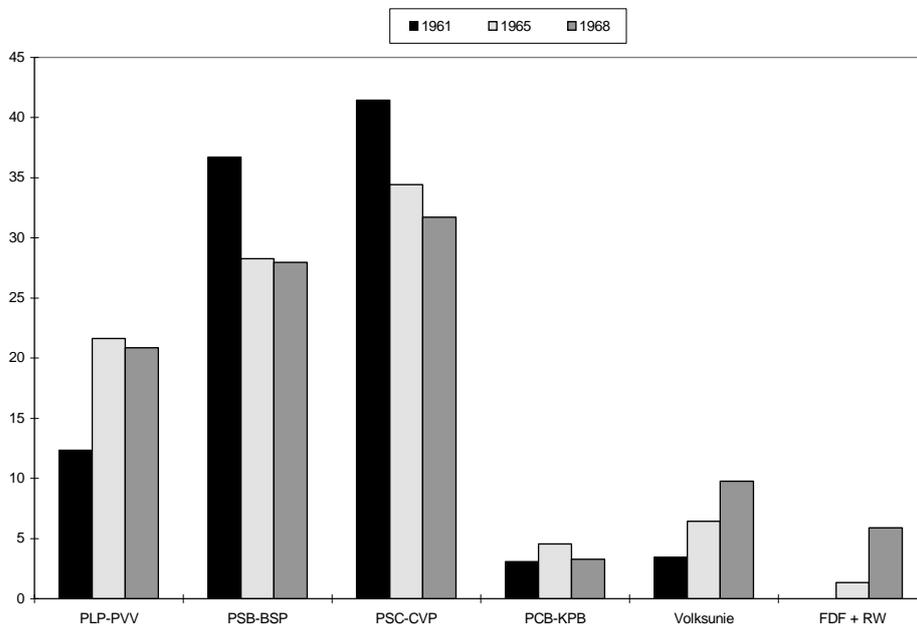
Du côté francophone, un Rassemblement pour le droit et la liberté, regroupant des professeurs des universités de Bruxelles et de Louvain, catalyse, dans un premier temps, l'opposition aux dispositions des lois linguistiques relatives à l'agglomération de Bruxelles et à sa périphérie. Son action anticipe la création en 1964 d'une nouvelle formation politique, le Front démocratique des Bruxellois (plus tard, des Bruxellois francophones) FDF, au programme limité initialement à une double revendication : l'abrogation des lois linguistiques de 1962-1963 et la consultation des populations en vue de déterminer le territoire et le statut de la région bruxelloise. Le FDF est surtout spectaculaire dans les années septante, moment où il devient le premier parti de la région bruxelloise.

La structuration de la revendication fédéraliste wallonne à l'échelle politique fut plus lente. Né du parti wallon, le Rassemblement wallon (RW) structurera tous les groupes. Il se présente comme tel pour la première fois aux élections de 1968. Mais c'est en 1971 qu'il réalise son résultat historique. Il est alors le deuxième parti à l'échelle de la Wallonie.

Dans cette optique, de naissance de partis à vocation linguistique et/ou fédéraliste, les élections de 1965 marquent une rupture dans la vie politique belge. Compte tenu de la stabilité légendaire du comportement électoral en Belgique, le scrutin de 1965 a marqué les esprits. Sociaux chrétiens et socialistes y ont enregistré une défaite sans précédent. Le parti pour la liberté et le progrès y a gagné son statut de formation politique presque à l'égal du PSB-BSP et du PSC-CVP, situation qu'il aura du mal à préserver dans les années septante.

Outre la pression régionaliste et linguistique qu'elles exercent, ces nouvelles formations interpellent les partis traditionnels sur un autre plan : celui de la pilarisation et de la démocratie consociative belge. La pratique de délégation et d'établissement des compromis au niveau des élites politiques est mise en cause par ces partis neufs ³⁷.

Evolution des résultats aux élections législatives de 1961, 1965 et 1968 (en pourcentage)



Les deux familles politiques dominantes et les libéraux subirent cette progression des partis régionalistes. La marque du débat institutionnel

renforcera par ailleurs les forces centrifuges en leur sein. Le maintien en un seul parti de composantes francophones et flamandes n'y résistera pas. Le monde social chrétien, le premier, impose sur « l'affaire de Louvain ».

L'« affaire » de l'Université de Louvain a été vécue comme un véritable traumatisme chez les sociaux chrétiens francophones. Dès février 1968, le PSC-CVP se scinde en deux partis distincts même si la coupure n'est entérinée qu'en 1969 à Bruxelles lors des congrès extraordinaires respectifs du Christelijke Volkspartij (27 avril 1969) et du parti social chrétien (31 mai 1969). La coordination minimale qui avait été maintenue ne vécut pas longtemps. En 1972, la rupture est officiellement consommée. Le 22 mars 1972, le PSC élit son premier président en la personne de Charles-Ferdinand Nothomb. Pour sa part, Wilfried Martens devient le premier président du CVP³⁸.

Dans le monde libéral, c'est au sein de la fédération bruxelloise qu'éclate la première scission communautaire. En octobre 1969, la majorité des Flamands de cette fédération établissent leur propre fédération, les Blauwe Leeuwen. Mais c'est le 9 juin 1970, à l'occasion d'un vote au Sénat sur la limitation de Bruxelles aux dix-neuf communes que le PLP explose. La fédération bruxelloise s'autoproclame parti pour la liberté et le progrès de la région bruxelloise. Du côté flamand, est mis sur pied le Partij voor Vrijheid en Vooruitgang (PVV) : le 7 mai 1972, il devient indépendant du PLP. Côté francophone, l'agrégation fut beaucoup plus complexe.

Les chaotiques années septante

La cristallisation de la vie politique autour des questions linguistico-institutionnelles se développe dans les années septante. Suite au scrutin de 1968, le gouvernement socialiste-social chrétien va initier la première réforme de

l'Etat belge. Le gouvernement déblaise partiellement le terrain dans un groupe de travail dit « commission des XXVIII » regroupant des membres de tous les partis politiques³⁹. Si ce groupe permit indéniablement de faire avancer les esprits, c'est à l'échelle de l'exécutif que se réalisa le compromis, avec le soutien des libéraux.

Le 14 février 1970, Gaston Eyskens peut tenir son célèbre discours à la Chambre des représentants. La première étape de la décentralisation de l'Etat belge est ouverte. La réforme constitutionnelle crée à la fois le principe des Communautés (défendu avant tout par les partis flamands) et de trois régions (défendu avant tout par les partis francophones).

Mais il y aura asymétrie dans la mise en œuvre de la réforme de la Constitution. L'autonomie culturelle est établie au cours de l'année 1971 — loi du 21 juillet. En revanche, la régionalisation à trois — établie dans le célèbre article 107 quater — reste en rade. Cette donnée polarise la dimension communautaire et linguistique de la vie politique belge jusqu'à l'adoption de la deuxième réforme de l'Etat en août 1980.

Le scrutin de novembre 1971 l'atteste clairement. Le FDF, en région bruxelloise, et le Rassemblement wallon, en région wallonne, font une percée marquante. L'instabilité gouvernementale devient récurrente. C'est au terme de l'élection de 1974 qu'un nouvel exécutif tente de mettre en application la régionalisation. Pour ce faire, Leo Tindemans a composé un cabinet avec les libéraux et deux partis régionalistes : le Rassemblement wallon et la Volksunie.

La tentative échouera et marque le déclin du RW⁴⁰ et la recomposition du monde libéral francophone. Le pluralisme qui caractérisait le Rassemblement wallon jusqu'alors se retourne contre lui. À la fin de l'année 1976, une frange importante du parti, conduite par Jean Gol, François Perin et Etienne Knoops,

s'en détache pour rejoindre les libéraux. Le 24 novembre 1976, Jean Gol, André Damseaux et Pierre Descamps annoncent la création du parti pour les réformes et la liberté en Wallonie (PRLW) dont le congrès constitutif se déroule le 15 janvier 1977. L'agrégation complète des libéraux francophones intervint en avril 1979. Le PRLW devient le PRL : parti réformateur libéral.

Après ce premier échec, c'est un nouveau gouvernement qui tentera l'opération. Il rassemble le PSC, le CVP, le PSB-BSP, le FDF et la Volksunie. Ces formations négocièrent et aboutirent à un accord retenu dans l'histoire politique belge comme le « pacte d'Egmont », complété par les dispositions de l'accord de Stuyvenberg en février 1978.

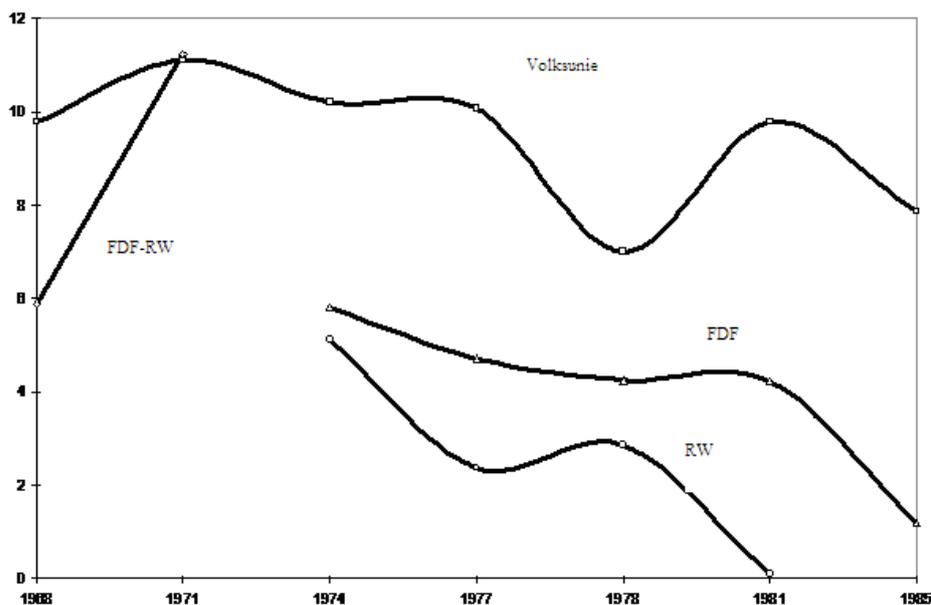
Sous la pression d'une partie du CVP et d'une partie de la presse flamande, Leo Tindemans fit capoter l'accord en prenant appui sur certaines réserves de constitutionnalité exprimées par le Conseil d'Etat. Le parti socialiste belge ne survécut pas à cet échec.

Des dissensions internes entre socialistes flamands et francophones existaient depuis le début des années septante mais le PSB avait su rester uni. L'échec du pacte d'Egmont ne permettra pas la perpétuation de cette unité. Après avoir fait le grand écart durant plusieurs mois, le PSB implose en septembre-octobre 1978. Karel Van Miert, co-président, refuse de suivre André Cools dans la stigmatisation du CVP et de Leo Tindemans en particulier. L'accession de Van Miert à la co-présidence en lieu et place Willy Claes avait marqué l'accession d'une nouvelle génération au sein des socialistes flamands, plus ancrée dans le mouvement de fédéralisation de la Belgique⁴¹. En octobre, le parti socialiste belge donne naissance à deux formations : le parti socialiste (PS) et le Belgische Socialistische Partij (BSP), qui devient un an plus tard le Socialistische Parti (SP). Le BSP tient son congrès fondateur le 15 octobre.

La question régionale qui a dominé la décennie septante est partiellement résolue par les lois d'août 1980. Celles-ci établissent les régions flamande et wallonne en mettant l'épineux problème bruxellois au frigo.

En dix ans, le paysage institutionnel et politique a singulièrement changé. La principale évolution est clairement la scission des formations sociale chrétienne, socialiste et libérale. Dans les années septante, les partis régionalistes ont fortement pesé sur le débat institutionnel. Mais leur influence sur les partis classiques et les avancées décentralisatrices de la Belgique vont singulièrement amoindrir leur poids. En effet, certains partis ont intériorisé⁴² et intégré dans leur programme la dimension régionale. De ce point de vue, l'exemple du parti socialiste est marquant⁴³. Le Rassemblement wallon disparaît de l'échiquier politique, tandis que le FDF et la Volksunie subissent des reculs électoraux notables. Des problématiques nouvelles apparaissent ou se posent avec plus d'acuité. Il en résulte une redéfinition du paysage politique dans les années quatre-vingt.

Evolution des résultats à l'échelon national de la Volksunie, du FDF et du RW (en pourcentage)



Nouvelles problématiques et austérité

À la charnière des années septante et quatre-vingt, la crise économique et sociale marque les esprits et la politique gouvernementale. Il est désormais acquis que la crise n'est pas conjoncturelle. Ses effets pour la Belgique sont très importants. Les mesures d'engagement dans le public ou le para-public pour compenser les pertes d'emploi industriel marquent leur limite d'autant que la dette publique belge est extrêmement importante. Le gouvernement social chrétien-libéral, entre 1981 et 1987, s'attaque de manière frontale aux questions économiques.

Ce début des années quatre-vingt a vu l'émergence d'un parti, l'UDRT, fondé sur la révolte des petits commerçants contre une fiscalité jugée excessive.

L'Union démocratique pour le respect du travail ⁴⁴ a vu le jour en avril 1978. Son origine est étroitement liée aux sentiments d'inquiétude et de mécontentement parmi les petits commerçants et les professions libérales. Au cours de ses années d'existence, l'UDRT développe des thèmes et des discours nouveaux axés sur un rejet virulent du monde politique et syndical, des hommes politiques qualifiés tour à tour de « politiciens », « magouilleurs », « politicards ». L'élection de 1981 fut un succès pour l'UDRT.

Cependant, ce nouveau créneau politique est éphémère : il ne satisfait qu'un temps les petits indépendants et un électorat poujadiste sur lesquels le parti s'est appuyé. De nombreux transferts s'opèrent. Les élections communales de 1982 marquent un tassement sérieux. L'échéance électorale législative de 1985 confirmera ce déclin. Ce nouvel insuccès marque la fin réelle de l'UDRT comme parti.

Par ailleurs, lors du scrutin de 1985, le parti communiste perd aussi ses derniers élus. Il entre dans la marginalité dont il ne sortira plus.

Dans un autre registre, la Belgique connaît le développement de deux partis écologistes. Ecolo est mis sur les fonds baptismaux lors de deux assemblées de militants écologistes au mois de mars 1980. Leur premier but est « d'organiser une structure d'intervention permanente sur le mode autogestionnaire et fédéraliste, afin de poser la revendication écologique sur le plan politique en termes de gestion de société »⁴⁵. Ecolo se positionne surtout comme une formation totalement neuve : neuve quant à son fonctionnement interne, neuve quant à la manière d'envisager les débats, neuve enfin quant aux questions qu'elle aborde⁴⁶.

Les origines du parti écologiste en communauté flamande, Agalev, sont différentes de celles d'Ecolo. Elles remontent au début des années soixante-dix et à la mise sur pied dans la province d'Anvers d'une association Anders Gaan Leven (AGL, vivre autrement). Ce mouvement a été lancé par Luc Versteyleen, prêtre et enseignant jésuite dans la banlieue d'Anvers. Le groupe fonde sa philosophie, sa réflexion et son action autour de trois valeurs principales : la solidarité, la sobriété et le silence⁴⁷. Agalev voit le jour les 27 et 28 mars 1982 dans la foulée du scrutin victorieux de 1981.

Enfin, à l'image d'autres pays d'Europe occidentale, la Belgique vit également la naissance de partis d'extrême droite.

En Flandre, il s'agit du Vlaams Blok. Le Vlaams Blok est, à l'origine, un cartel électoral qui rassemble deux partis flamingants tout à fait opposés à l'accord l'Egmont : le VNP (Vlaams Nationale Partij) animé par Karel Dillen et le VVP (Vlaamse Volkspartij) dirigé par Lode Claes.

Karel Dillen est élu à Anvers dès 1978. À ses débuts, le Vlaams Blok se positionne surtout sur des questions communautaires. Karel Dillen déclarait notamment : « Il est clair que nous devons en finir avec les défenseurs cupides du pacte d'Egmont, les condamner et les achever impitoyablement. La Volksunie est en partie de mauvaise foi. Le comportement de ces gens est influencé par leurs propres intérêts, leurs ambitions, leurs envies de pouvoir et leur volonté d'obtenir des mandats, des charges et des postes. Seuls quelques-uns d'entre eux pourraient ouvrir les yeux et reconnaître le nationalisme flamand. Quant aux autres, nous les évincerons purement et simplement »⁴⁸.

Néanmoins, sa propagande s'oriente progressivement vers une nouvelle option politique : le rapatriement des immigrés. L'indépendance de la Flandre, la sublimation du Flamand et, parallèlement, le discours xénophobe et raciste sont les deux *leitmotive* publics du Vlaams Blok dans les années quatre-vingt. Son influence est surtout forte dans la métropole anversoise.

En Communauté française, le principal parti d'extrême droite à voir le jour est le Front national. Dans la foulée des succès du Front national français (élection municipale à Dreux en 1983 et élection européenne en 1984⁴⁹), Daniel Féret crée une ASBL intitulée Front national-Nationaal Front. À la fin des années quatre-vingt, il a réalisé une certaine percée dans la région bruxelloise.

1991... et après ?

L'élection de 1991 déclenche donc les réflexions et les initiatives en termes de recomposition du paysage politique. Nous en avons présenté les principaux fondements en introduction. La boucle est de la sorte bouclée. Mais dans la réalité, tout reste ouvert.

Comme nous venons de le présenter, le paysage politique en Belgique a fortement évolué depuis la proclamation de l'indépendance en 1830 sous l'effet de pressions externes et de choix des acteurs politiques.

La thématique de la recomposition du paysage politique doit donc se comprendre dans une optique dynamique, prenant en compte les contraintes subies et les choix opérés par les partis politiques. Il s'agit d'un processus continu. Le débat contemporain sur cette problématique doit donc être replacé dans cette perspective. Comprendre les transformations du paysage politique, c'est donc relever et analyser les mutations de l'environnement et les choix des acteurs. Et cela aussi, c'est un déroulement ininterrompu et une œuvre quotidienne.

Marc Van Peel, Président du Christelijke
Volkspartij (CVP)

Vers l'asymétrie ?

Dans le cadre de la Belgique fédéralisée telle que nous la connaissons aujourd'hui, la question de l'éventuelle asymétrie, dans l'hypothèse d'une recomposition du paysage politique en Belgique, est posée. Dans cette problématique, nous pouvons relever deux questions :

- il y a la thématique de l'asymétrie en elle-même ;
- il y a la thématique de la recomposition du paysage politique *stricto sensu*.

Quoiqu'en pensent certains, la recomposition du paysage politique ne se fait pas en un tour de main. Et certainement pas au sein d'un vaste mouvement bien organisé comme d'aucuns l'ont imaginé en Flandre.

En vérité, le paysage politique se recompose de manière continue. Et cette évolution est aussi vieille que la démocratie elle-même. Depuis les premières heures de l'indépendance de la Belgique, nous voyons des partis se former, disparaître, fusionner, éclater, changer de nom et de programme. Et il n'en va pas différemment aujourd'hui.

Depuis plusieurs années, nous avons été les témoins de diverses tentatives de création de partis nouveaux, comme par exemple le parti des seniors (WOW). Mais nous avons aussi assisté au départ de personnalités de leur formation pour en rallier une autre.

Cela s'est notamment produit en Flandre. Cela n'a pas concerné des centaines de personnes mais plusieurs parlementaires toutefois.

Nous avons également observé la disparition de formations politiques, comme par exemple le parti Rossem. Il y a enfin des processus de fusion ou d'agrégation, à l'instar de la fédération PRL-FDF en Communauté française.

Il s'agit donc d'un processus politique constant qui est, somme toute, d'abord déterminé par l'électeur. En effet, ces formes de recomposition doivent correspondre à la réalité sociale et non seulement comme on le professe parfois aux vœux ou aux projets d'une poignée de responsables politiques.

Depuis l'élection législative de novembre 1991, différents partis politiques se sont rencontrés à maintes reprises en Flandre. Ils examinaient les possibilités ou les opportunités d'une fusion ou d'une collaboration. Au début de l'année 1994, j'ai par exemple mené des négociations entre le CVP et la Volksunie. Nous étions engagés très loin dans la perspective d'une fédération à l'image de la formule qui prévaut pour la fédération PRL-FDF. Si la Volksunie n'avait pas gagné un siège au Parlement européen en juin 1994, il est vraisemblable que ce projet aurait abouti.

Il y a par ailleurs eu des pourparlers entre le VLD et la même Volksunie. Et il existe aussi des négociations entre certains courants du SP, de la Volksunie et d'Agalev.

Il y a de la sorte beaucoup d'idées et de débats sur la possibilité de pouvoir recomposer le paysage politique en formant de nouvelles entités politiques en Flandre — et je n'évoque ici que la Flandre. Mais dans une certaine mesure, c'est le passé même si cela peut reprendre très vite.

La réflexion que nous devons faire, CVP, n'est pas de s'interroger sur la recomposition du paysage politique. Nous, et les autres partis aussi, devons nous

questionner sur le problème de savoir pourquoi nous n'avons pas rempli notre fonction de médiation par rapport au drame de l'été 1996 et les événements qui ont suivi — notamment la marche blanche. Qu'est-ce qu'un parti politique ? Comment exprime-t-il et relaie-t-il les convictions de citoyens sur la même longueur d'onde idéologique et philosophique ? En 1996 et en 1997, nous avons raté ce questionnement.

Mais la vie ne s'arrête pas là. Il y a d'autres problèmes de société. Prenons l'exemple de la mobilité. C'est une question à la fois importante et sensible. Il y a des files sur les routes et les transports en commun sont parfois surchargés. Pourtant, cette problématique est très peu à notre agenda politique. Il y a de la sorte un vrai danger pour l'existence des partis politiques, y compris pour le nôtre, c'est que notre travail quotidien — nos réunions, nos compromis, nos problèmes multiples — occulte ce qui est considéré par les citoyens comme les questions cruciales. Au CVP, nous avons eu un congrès en décembre 1997 sur le thème “ Comment être un parti politique ” : comment être parti politique pour le moment ? Comment doit-on s'organiser, comment s'arrêter de se réunir beaucoup, entre nous, chez nous sous l'Eglise et ne pas communiquer avec le citoyen ? Nous allons poursuivre ces réflexions.

Sur la question de l'asymétrie, je ne vois pas de lien spécifique entre cette problématique et la recomposition du paysage politique.

Si, comme cela est possible, de nouvelles majorités se forment en Wallonie et/ou en Flandre, les partis qui la ou les composent voudront faire partie du gouvernement fédéral. Cela semble évident. Aucune formation politique partie prenante à un gouvernement régional ne refusera d'exercer le pouvoir à l'échelle fédérale. Cette hypothèse me semble exclue.

Dès lors si des majorités politiques différentes se composent au Nord et au Sud du pays, nous serons clairement confrontés à la question de l'asymétrie. À mes yeux, ce scénario n'est pas idéal. Je crois en effet qu'une telle solution poserait d'énormes problèmes tant pour la cohésion du pays que pour la cohésion des partis eux-mêmes. Néanmoins, c'est une hypothèse qui n'est pas du tout irréaliste. Elle est à l'ordre du jour depuis les dernières réformes de l'Etat (1988 et 1993).

Recomposition politique et pilarisation de la société belge

Peut-on considérer que la recomposition du paysage politique implique la fin de la pilarisation et de ce que l'on nomme le "compromis à la Belge" ?

À ce sujet, il faut définir au préalable la notion même de "pilarisation" car ce concept peut recouvrir des acceptions différentes. Aux yeux de certains, il s'agit de quelque chose de très négatif, alors que pour d'autres, c'est un processus très positif si la pilarisation est envisagée en termes de tissu social, de sociabilité et de vie collective.

Le concept de pilarisation porte donc encore à confusion. Trop souvent, il est perçu comme un agglomérat de groupes de pression dont la seule ambition serait de faire traduire leurs intérêts en actes politiques par le biais de contacts avec les partis, les cabinets ministériels, etc.

En l'espèce on a affaire à une vision des piliers qui projette l'image du clientélisme, du favoritisme politique et d'accords dépourvus de toute légitimité démocratique.

Certes, ces choses peuvent se produire. Elles sont une réalité dans la vie politique de notre pays mais elle n'est pas que négative. Ce serait une grande erreur de réduire les organisations sociales intermédiaires — le *middenveld* — à des seuls appareils de

lobbying. Ces organisations mobilisent des personnes autour d'une vision de la société et tentent de faire passer leurs idées.

Notre pays a la chance d'entretenir une longue et riche tradition dans ce domaine. Des centaines de milliers de personnes s'engagent dans ces associations et c'est heureux. Elles le font non pour en tirer un bénéfice personnel mais par conviction. Et le fait que ces organisations affichent clairement une conviction politique ou philosophique est une très bonne chose.

À ce sujet, il faut faire attention de ne pas vivre avec une fiction. Nous vivons, débattons et évoquons quotidiennement des notions qui, selon moi, sont des fictions. Dans le discours ambiant, le “ citoyen ” serait opposé à notre discours politique, à nos prestations médiatiques et plus globalement à la classe politique. En fait, le “ citoyen ” n'existe pas et la “ classe politique ” non plus.

Il existe des hommes et des femmes qui font de la politique. On les assimile souvent en un tout cohérent et qui déterminerait un clivage : eux — les politiques — et nous — les citoyens. Si on laissait faire les citoyens, tous les problèmes seraient vite résolus.

En réalité, les citoyens sont des individus avec des convictions et des intérêts contradictoires. Lorsque j'évoque les structures intermédiaires dans le chef du CVP, le *middenveld*, il y a débat autour de d'aspirations et de revendications contradictoires. Mais il y a aussi une évolution dans le rapport des associations de notre mouvance et le CVP.

Jusqu'aux années septante, nous parvenions à mettre des représentants de toute cette mouvance autour de la table — le syndicat chrétien, les classes moyennes, les agriculteurs, les représentants de l'enseignement catholique qui ne sont pas membres

du parti, Caritas, etc. Quand quelqu'un parlait du côté de l'ACW (Mouvement ouvrier chrétien) ou du CVP, il le faisait au nom d'une organisation susceptible de se mobiliser sur des idéaux. Aujourd'hui, c'est moins le cas. Ces grandes organisations existent toujours mais elles traitent de plus en plus de problèmes spécifiques — les questions de justice, de mobilité,...

À l'heure actuelle, le CVP n'est plus sollicité par ces associations sur des thèmes mais beaucoup plus sur des questions spécifiques. Pour nous, cela suppose une autre façon de penser et d'organiser le parti politique. Le CVP essaye de devenir plus autonome vis-à-vis des organisations, de ce qu'on appelle les *standen*. Nous conserverons nos liens intimes avec les organisations intermédiaires, mais nous ne vivrons pas avec la fiction qu'avec ces seules relations, nous avons le contact avec "le citoyen". C'est pour nous une question à traiter.

En ce qui concerne le "compromis à la Belge", il faut aussi préciser ce à quoi on fait référence. Selon moi, le "compromis à la Belge" est une bonne chose mais le consensus, non.

Le consensus mythique que l'on cherche dans les commissions d'enquête par exemple n'existe pas. Il ne rend pas ou ne donne pas la réalité au monde politique et à ce qui est politique. Aujourd'hui, on présente parfois le fait faire de la politique comme quelque chose d'angélique face à un monde dur avec beaucoup trop de conflits. Mais en vérité, le monde et la vie politiques sont par définition des lieux et des expressions des conflits et donc pas du consensus.

Que le PRL ait une autre vision de la réforme des polices que le PSC ou le CVP est très sain pour le débat démocratique. C'est tout à fait normal dans une démocratie représentative.

Le “ compromis à la Belge ”, c’est autre chose. De nos jours, il tient moins aux différences idéologiques qu’aux différences entre les deux communautés linguistiques de notre pays. Auparavant, le clivage philosophique était beaucoup prégnant dans l’établissement de compromis mais aujourd’hui, tout s’opère principalement autour du clivage linguistique.

Régulièrement des divergences de vue politique se manifestent, non pas entre partis politiques en Belgique, mais entre groupes linguistiques. Cette situation n’est pas davantage anormale ou malsaine : à autre peuple, autre langue et autres mœurs. Il en est ainsi partout. Et lorsqu’un pays comprend deux grandes communautés linguistiques, les problèmes politiques sont forcément plus fréquents.

Nous devons de la sorte nous accommoder du “ compromis à la Belge ”. Moins en raison du fait que nous le trouvons bon que parce que c’est l’expression même de la nature de notre pays. La fédéralisation de l’Etat a déjà accordé une grande autonomie aux communautés et aux régions. Cependant tant que des communautés différentes subsisteront au sein du même pays, des accords politiques seront inévitables. En d’autres termes, le “ compromis à la Belge ” existera tant que perdurera la Belgique.

La survie du compromis et donc de la Belgique est aujourd’hui avant tout menacée par le sentiment général des Flamands, réaliste ou non, vrai ou faux — c’est un sentiment et donc c’est une réalité en politique — que leur progrès économique est freiné par la politique socio-économique de la Wallonie. C’est un problème sérieux qu’on ne peut sous-estimer ni en Wallonie ni à Bruxelles.

En tant que président d’un parti flamand, je ne me sens pas habilité à donner des leçons à des responsables politiques wallons quant à la relance économique de leur région. Mais lorsque j’examine les performances obtenues en Flandre, il me semble

qu'à l'échelle belge un dialogue plus intense sur le plan socio-économique s'avère nécessaire.

Il nous faut trouver un "compromis à la Belge" aussi sur notre politique socio-économique. Et nous n'y sommes pas encore arrivés. C'est par exemple vrai en ce qui concerne le débat relatif à la réduction du coût du travail.

Quasiment tous les acteurs en Flandre (les partis socialiste, social chrétien et libéral, et les interlocuteurs sociaux) sont convaincus que s'ils pouvaient mener "leur" politique socio-économique en matière de réduction des coûts de travail, nous irions plus loin et plus vite. Ils sont aussi persuadés qu'un accord entre organisations syndicales et patronales est beaucoup plus facile en Flandre qu'à l'échelle francophone. Est-ce vrai ? Ils ne l'ont pas encore prouvé, mais une déclaration d'intention a été signée à Louvain. Mais je dois souligner qu'elle est tout aussi vague au niveau flamand qu'à l'échelle belge. Néanmoins, l'idée que ce serait beaucoup plus facile "entre nous" est bien présente.

La question déterminante pour la Belgique est là. En 1998 et en 1999, il faut réussir à mener une politique économique fédérale cohérente dans laquelle tous les partis et les partenaires sociaux se retrouvent.

Une réforme du mode de scrutin ?

Une réforme du mode de scrutin est-elle souhaitable voire nécessaire ?

Elle ne m'apparaît ni souhaitable, ni nécessaire. Aucun système électoral n'est parfait. Partout, les dirigeants politiques se rendent compte de la crise de confiance entre les citoyens et le monde politique. Or, ce monde politique a tendance à se focaliser sur sa manière de faire de la politique. Il y a ainsi un effet de concentration

d'attention sur les problèmes “ politico-politiques ”. Doit-on instaurer le référendum ?

Comment faut-il former les listes électorales ? Ne faut-il pas modifier le système électoral ?...

Ce type de questions sont typiques du microcosme politique et des citoyens qui sont très intéressés par la politique. Mais il s'agit d'une minorité extrêmement réduite. Pas uniquement dans notre pays mais partout dans le monde. Cela ne signifie pas que l'on ne peut réfléchir à améliorer des dimensions institutionnelles — le référendum est utile en certaines circonstances — mais cela ne doit pas être le cœur de nos préoccupations.

Dans l'ensemble des discussions relatives à notre système politique, certaines peuvent être intéressantes mais ce n'est pas toujours le cas. Prenez l'exemple de la “ nouvelle culture politique ”. Parti de Flandre, ce concept est devenu un véritable phénomène de mode. Mais que recouvre-t-il réellement ? Ce sont les hommes politiques qui sont en train de fixer tous leurs intérêts par rapport à leur monde. Est-ce là que réside la solution à la crise qui sévit entre le citoyen et le politique ? Poser la question, c'est y répondre.

Prenons un autre exemple. En Flandre surtout, des propos très élogieux sont tenus à l'égard du “ modèle hollandais ” ; tant de la politique gouvernementale que de la nature de la coalition (socialiste-libérale).

Il y aurait là-bas un fonctionnement démocratique beaucoup plus profond qu'en Belgique. Si vous examinez les choses de près, il y a de quoi être perplexe envers cette image idyllique. La particratie y est au moins aussi importante que chez nous. Par ailleurs, les partis socialiste — partij van de arbeid, PVDA — et démocrate chrétien — Christelijk Democratisch Appel, CDA — établissent des commissions de

six personnes au niveau central dont l'objet est de décider qui et comment sera composé le groupe parlementaire après les élections.

Récemment la commission du CDA a ainsi informé environ la moitié des membres du groupe parlementaire du parti qu'après leur mandat, le parti ne les patronnerait plus. En raison de leur manque de charisme ou parce qu'ils n'auraient pas suffisamment travaillé,... C'est cette même commission qui suggérera une nouvelle liste. Qui décide de ce choix ? Les électeurs hollandais ? Les adhérents du parti ? Absolument pas. Il s'agit de six personnes supposées sages — espérons qu'elles le soient.

En ce qui concerne les discussions sur le système électoral, je ne m'oppose pas à une réflexion mais je suis contre la logique du système britannique : celui qui gagne emporte tout.

Par ailleurs, sous le couvert d'un scrutin majoritaire, le système britannique recèle beaucoup de tensions dans les formations politiques. Il a fallu dix-huit au parti travailliste pour reconquérir le pouvoir ; notamment en raison des forces centrifuges qu'il a connues après la défaite de 1979. Depuis le premier mai 1997, ce sont les conservateurs britanniques qui se déchirent. La réalité sociologique, notamment les clivages, d'un pays peut se manifester ou dans les partis politiques ou dans le système. C'est dans ce cadre qu'à mon sens, les discussions sur le changement de système en Belgique ne sont les données les plus importantes à prendre en considération.

Néanmoins, si l'on aborde la problématique des changements possibles, l'organisation de l'élection des sénateurs devrait être modifiée. Avec deux grandes circonscriptions, nous avons pu relever un effet pervers. Les principales personnalités des partis — présidents, ministres ou Premier ministre — s'y présentent dans une optique quasi plébiscitaire. Mais compte tenu des prérogatives comparées du Sénat et

de la Chambre, c'est absurde. Il n'est pas normal, par exemple, que Guy Verhofstadt présente son principal discours d'opposition à la Chambre de commerce de Courtrai parce qu'il n'est pas présent à la Chambre, centre de la vie politique. C'est malsain.

Des alliances annoncées ?

Faut-il rendre les alliances électorales publiques lors des prochains scrutins ? Il n'y a pas de réponse univoque à cette question. Parfois, cela peut être utile. De temps en temps, c'est impossible. Le passé nous apprend qu'en certaines circonstances, des coalitions avaient déjà été pensées avant le scrutin, mais qu'en d'autres, ce n'était pas du tout le cas. En vérité, la question qui se pose est de savoir si l'équipe gouvernementale sortante souhaite ou non poursuivre sa collaboration. Pour le CVP, cela s'est déjà produit. Par exemple lors du scrutin de 1985 et de 1987. Dans le dernier cas, notre slogan était d'ailleurs on ne peut plus simple et concis : *Ja !* Oui à la poursuite de l'alliance avec les libéraux. Pourtant, au bout du compte, c'est une coalition avec les socialistes que nous avons réalisée parce que le parti avait proposé mais que l'électeur avait disposé. Il n'y avait pas de majorité libérale-sociale chrétienne possible.

Charles-Ferdinand NOTHOMB,
président du Parti social chrétien (PSC)

Je diviserai ma contribution à cet ouvrage en deux parties.

Dans un premier temps, j'analyserai les éléments qui permettent d'expliquer le paysage politique actuel.

Ensuite, je me pencherai sur la question de savoir si une recomposition du paysage politique est souhaitable et/ou inéluctable.

Les facteurs qui influencent la composition du paysage politique

La composition du paysage politique en Belgique dépend de deux éléments fondamentaux. Il y a d'une part les clivages. J'entends par-là les tensions qui divisent la société, les programmes des partis existants et leurs relations avec ces tensions. Il y a, d'autre part, le régime électoral.

Le régime électoral

Depuis le XIX^e siècle, l'évolution du système électoral accompagne la composition du paysage politique. Pendant soixante ans — de 1831 à 1893 —, le régime électoral fut basé sur le suffrage censitaire et sur un système électoral majoritaire à deux tours.

À ce moment, l'électorat est restreint et assez homogène sur les plans linguistique et social. Les deux partis qui relaient les choix de cet électorat sont

le parti catholique et le parti libéral. Après s'être unis pour lutter contre le régime hollandais et obtenir la reconnaissance définitive de la Belgique sur le plan international — c'est la période de l'unionisme —, ces deux formations s'opposent essentiellement sur des questions relatives aux rapports entre l'Eglise et l'Etat.

Avec l'industrialisation et en réponse à la tension sociale grandissante, le suffrage universel masculin tempéré par le vote plural est introduit en 1893. À la suite de cette modification, le parti ouvrier belge, né en 1885, obtient pour la première fois des représentants au Parlement en 1894.

Répartition régionale des sièges aux élections du 14 octobre 1894

Région	Catholiques	Libéraux	Socialistes	Daensistes	Cartel libéral-socialiste	Total en sièges
Arrondissements flamands	71			1		72
Arrondissements wallons	14	12	21		15	62
Arrondissement de Bruxelles	18					18
Total des sièges	103	12	31	1	15	152

Dans un paysage politique tripartite (catholiques, libéraux et socialistes), les libéraux, devancés par les catholiques dans les régions rurales et par les socialistes dans les régions industrielles, craignent d'être rayés de la carte politique. Ils réclament la transformation du système électoral et obtiennent gain de cause en 1899.

Mais cette loi ne fut votée que par une courte majorité composée essentiellement de députés catholiques : septante voix en faveur de la représentation proportionnelle (dont soixante-cinq catholiques et cinq libéraux) et soixante-trois voix contre la représentation proportionnelle (essentiellement les socialistes et d'autres députés catholiques).

C'est donc dans un Parlement élu au suffrage universel que les catholiques, dominants et ayant notamment la totalité des sièges en Flandre, ont choisi d'introduire la représentation proportionnelle pour sauver les libéraux de la disparition.

Répartition régionale des sièges aux élections du 27 mai 1900

Région	Catholiques	Libéraux	Socialistes	Daensistes	Total en sièges
Arrondissements flamands	54	13	4	1	72
Arrondissements wallons	24	15	23		62
Arrondissement de Bruxelles	8	5	5		18
Total des sièges	86	33	32	1	152

Comme le dit Xavier Mabilie dans son *Histoire politique de la Belgique* : “L’introduction de la représentation proportionnelle entame le monopole catholique en Flandre, atténue l’opposition entre le Nord et le Sud du pays et restitue de fortes chances de survies électorales aux libéraux dans les diverses régions. Comparée dans ses effets au scrutin majoritaire, la représentation proportionnelle est objectivement favorable aux catholiques en Wallonie, aux socialistes en Flandre et aux libéraux dans les trois régions ”⁵⁰.

Soulignons également que la représentation des forces catholiques, libérales et socialistes dans les chambres — la Chambre des représentants et le Sénat — n’a pas été modifiée sensiblement par l’instauration du suffrage universel pur et simple en 1919. De même, nous pouvons remarquer qu’elle ne l’a pas été non plus avec l’octroi du droit de vote aux femmes en 1949.

La représentations proportionnelle constitue une garantie de l’équilibre dans l’Etat. Les députés catholiques l’ont votée en faisant abstraction de leurs intérêts propres pour assurer la stabilité de l’Etat.

Nous pouvons illustrer *a contrario* les avantages de la représentation proportionnelle en Belgique, en notant que lorsqu'il y a bipolarisation politique dans une consultation populaire (par exemple pour la question royale lors de la consultation de 1950), le résultat est destructeur pour le pays.

Par ailleurs, il faut attirer l'attention sur le fait que dans un système majoritaire dans un pays bicommunautaire comme la Belgique, la majorité de la majorité de la population est majoritaire dans tout le pays. Pour les Francophones, cela signifierait que la majorité à l'assemblée nationale serait formée par la majorité d'une partie de la majorité du pays. Les résultats de 1894 en témoignent. Est-ce cela dont la Belgique a besoin ?

Aujourd'hui, certains partis dominants dans le système majoritaire ne parviennent pas à dépasser leurs intérêts électoraux.

Nous pouvons le remarquer en Grande-Bretagne. Tout le monde dit qu'il serait préférable d'instaurer un système de représentation proportionnelle mais au moment de passer à l'acte les partis qui bénéficient du mode de scrutin majoritaire hésitent. C'est compréhensible. Pourtant, il serait logique que les libéraux britanniques puissent apparaître sur la scène pour composer un système politique à la Belge. Mais les travaillistes et les conservateurs ne le désirent pas. Je ne pense pas qu'il faille modifier le système électoral. La Belgique a besoin de cet équilibre que reflète le système proportionnel.

Nous devons respecter toutes les minorités. Il ne me paraît sérieux ou sain de se focaliser sur des intérêts électoraux sous-régionaux pour prôner un système majoritaire qui introduirait des forces centrifuges par rapport à l'Etat fédéral.

C'est d'autant plus important, que les acteurs politiques ou sociaux ne sont

maîtres ni des thèmes de tension, ni de leur portée. Imaginez une polarisation sur le clivage communautaire dans le cadre d'un système majoritaire. L'édifice fédéral belge est susceptible de s'écrouler.

Notre système de représentation proportionnelle est la garantie absolue de l'équilibre interne de notre Etat. Il est également fondamental pour préserver et développer les pondérations au sein de la société.

Il est important qu'en Wallonie, le bassin Sambre-et-Meuse ne soit pas uniquement synonyme de socialisme ou ne soit plus représenté uniquement par des sociaux chrétiens.

La ville de Liège est mieux administrée quand des forces politiques différentes agissent ensemble. Et la province de Luxembourg a avantage à montrer qu'elle est plurielle afin de permettre à toutes les forces politiques de contribuer à renforcer son développement.

L'influence des clivages sur le paysage politique

Différents clivages ont affecté le paysage politique belge avec des intensités variables, de l'indépendance à nos jours.

Au XIX^e siècle, c'est essentiellement le clivage clérical/anticlérical qui marque la vie politique. À la fin de ce siècle et suite à l'instauration du suffrage universel, les revendications socio-économiques liées à la révolution industrielle donnent naissance à un nouveau clivage, la ligne de fracture entre possédants et travailleurs.

Ce dernier clivage ne détruit pas le précédent, mais vient s'y ajouter. Selon les

thèmes politiques du moment, c'est l'un ou l'autre qui prend le dessus dans la société belge.

Pendant l'entre-deux-guerres, la crise économique, la montée de courants autoritaires dans d'autres pays, voient apparaître un nouveau clivage : celui entre les adversaires et les partisans du régime parlementaire. C'est la naissance, à l'extrême gauche, du parti communiste et, à l'extrême droite, du VNV et du parti REX qui rejoignent le camp de la collaboration pendant la guerre.

Notons qu'un scrutin majoritaire ne leur aurait sans doute pas permis d'être représenté au Parlement. Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? Je le développerai ultérieurement.

De 1945 à 1958, le clivage laïc/catholique est réactivé sur deux questions essentielles : le retour sur le trône du Roi Léopold III et la question scolaire. Après la paix monarchique et la signature du pacte scolaire, ce clivage perd de son importance et entraîne une redéfinition des partis politiques.

À partir de 1960, le clivage Francophones/Néerlandophones devient prédominant. Il y a à cela deux raisons essentielles.

D'une part, l'adoption des lois linguistiques (en 1963) renforce le principe de l'unilinguisme et donne naissance à des mouvements autonomistes : la Volksunie (VU) en Flandre, le Front démocratique des Francophones (FDF) à Bruxelles et le Rassemblement wallon (RW) en Wallonie.

D'autre part, le fait que par rapport au début des années soixante, la Wallonie vit une crise industrielle alors que la Flandre se développe économiquement. La perspective d'une désindustrialisation rapide en Wallonie inquiète les milieux ouvriers et syndicaux. Le Mouvement populaire wallon (MPW) qui naît à ce moment est de gauche et milite pour l'autonomie régionale et pour des réformes

de structure anticapitaliste.

L'objectif du fédéralisme est donc lié non pas à des raisons ethniques mais bien politiques : obtenir le pouvoir pour la majorité de la minorité du pays.

La revendication fédéraliste est représentée par le Rassemblement wallon qui gagnera à sa cause d'anciens électeurs socialistes, sociaux chrétiens et libéraux. Mais le pluralisme qui le caractérise se retourne contre lui. Les tendances de gauche et de droite s'y affrontent au point qu'à la fin de l'année 1976, une frange importante du parti s'en détache pour se rapprocher du PSC centriste d'abord, puis après le refus de celui-ci, du PLP devenu PRL à qui elle donne dans un premier temps, un caractère plus fédéraliste et plus centriste.

L'importance des clivages communautaires conduit à la scission des trois familles politiques traditionnelles, la famille sociale chrétienne en 1968, la famille libérale en 1970 et la famille socialiste en 1978.

Les dernières décennies se caractérisent par la persistance du clivage communautaire mais aussi par l'apparition de nouvelles préoccupations politiques à l'origine de nouveaux partis (l'Union démocratique pour le respect du travail — UDRT —, les libertaires de Van Rossem,...). Les partis Ecolo et Agalev reçoivent leur véritable impulsion lors de l'élection européenne de 1979, et les partis d'extrême droite, le Vlaams Blok et le Front national, percent eux en 1991.

Quelle sera l'évolution du paysage politique ?

Le rôle des piliers

Le clivage qui sépare les progressistes des conservateurs n'est plus aussi

prégnant qu'il y a trente ans. Les socialistes deviennent des sociaux-démocrates et le libéralisme évolue vers un libéralisme social.

En revanche, même si les socialistes et les libéraux se sont ouverts aux chrétiens, le clivage clérical/anticlérical n'est pas à négliger. Ce clivage se retrouve d'ailleurs dans les piliers de la société belge, syndicats, mutualités, enseignement. Ceux qui demandent la fin des piliers sont ceux qui n'en ont pas.

Le système des piliers a ses inconvénients. Il peut devenir destructeur s'il se fige. Il a cependant ses avantages. Il favorise le dialogue interne dans chaque famille sociologique.

Chez les sociaux chrétiens, on doit constater que le pilier est beaucoup plus large que l'électorat du PSC. Ceci explique notamment pourquoi lors d'un récent sondage, on découvre que 55% de la population souhaite que le PSC soit partie prenante des coalitions gouvernementales alors qu'il ne représente que 20% de l'électorat.

Pourquoi le pilier chrétien se porte-t-il bien ?

Non pas parce que la pratique de la foi chrétienne est en augmentation mais plutôt parce que la référence chrétienne est sans doute synonyme de " qualité " et de " responsabilité ". C'est la dimension extra-matérielle et spiritualiste qui attire. Quand il s'agit de services, nos concitoyens choisissent le lieu le " plus rassurant ", celui où le respect de la personne est le plus " convaincant ".

La recomposition du paysage politique

Une recomposition brutale du paysage politique belge n'est pas souhaitable. En

fait, la recomposition est beaucoup plus subtile. Notre paysage politique se recompose par un effet d'osmose.

En effet, notre régime politique parlementaire est très ouvert aux représentants des minorités nouvelles. Elles peuvent être représentées au Parlement, s'y exprimer et y être entendues des autres. C'est mieux que d'organiser l'expression par des manifestations violentes à l'extérieur.

Ceci conduit paradoxalement à favoriser la stabilité du système politique de notre pays.

Je voudrais citer, à cet égard, l'exemple de l'élection de députés "libertaires" en 1991. Ils ont pu s'exprimer et montrer ce qu'ils représentaient réellement durant toute une législature. En 1995, ils ont disparu de la représentation nationale. Sans cette apparition, peut-être aujourd'hui seraient-ils encore présents comme mouvement ou parti d'opposition extra parlementaire.

En fait, il y a une lente recomposition dans la "teinture" plutôt que dans la "structure" du paysage politique belge.

Les minorités arrivent au Parlement avec un thème. Celui-ci déteint sur les formations traditionnelles tandis que les partis minoritaires élargissent progressivement leurs préoccupations et diminuent leur spécificité, ce qui les font disparaître ou à terme se fondre.

La problématique de la bipolarisation

Le paysage politique belge évoluera-t-il vers la bipolarisation ? Certains le souhaitent depuis toujours. Telle n'est pas la volonté des sociaux chrétiens.

Le portrait de la démocratie chrétienne européenne invite plutôt à nuancer des réponses trop pressées à envisager la simplicité du débat “ gauche-droite ”.

En effet, des partis démocrates chrétiens occupent toujours des positions dominantes dans de nombreux pays européens.

Même si au niveau européen, c’est-à-dire, au Parti populaire européen (PPE), un certain regroupement des partis démocrates chrétiens et des modérés-conservateurs s’est produit, c’est autour d’un projet politique de la démocratie chrétienne qu’il s’est fait et non l’inverse. Aujourd’hui encore, le groupe PPE, le deuxième en importance au Parlement européen, s’appelle Groupe PPE-Démocrates chrétiens.

Dans une société où une série de phénomènes (éclatement de la famille, dissolution du tissu social, mobilité des populations, rôle modifié des Eglises) renforce l’individualisme, il est important qu’un parti prône le développement de la personne humaine et une éthique fondée sur la liberté, la responsabilité et la solidarité, en dehors de l’opposition “ libéraux-socialistes ” ou “ conservateurs-progressistes ”.

Au moment où certains, à l’extérieur de mon parti mais suivis un temps de l’intérieur, souhaitent faire disparaître de notre paysage politique un parti social chrétien à part entière pour l’arrimer à gauche ou à droite, j’affirme qu’aujourd’hui plus que jamais, notre société belge a besoin d’un grand mouvement politique moderne, réformateur et radical basé sur les valeurs sociales chrétiennes.

L’article 1^{er} des statuts du PSC affirme : “ Le parti social chrétien, parti populaire rassemblant des hommes et des femmes issus de toutes les couches de

la société, a pour but de promouvoir, dans le respect de la justice sociale, une politique économique, sociale et culturelle, s'inspirant du message chrétien. Sa doctrine et son programme, établis par ses congrès, sont fondés sur la primauté de la valeur de la personne, sur le respect de ses droits et libertés, sur la place prépondérante de la famille dans une société solidaire et responsable ”.

Cette définition n'apporte-t-elle pas la preuve de l'importance et de la nécessité d'un parti centriste basé sur les valeurs sociales chrétiennes ?

Guy VERHOFSTADT, Président des
Vlaamse Liberalen en Democraten (VLD)

Vers l'asymétrie ?

La recomposition du paysage politique en Belgique passe-t-elle par l'asymétrie ? Pour répondre à cette question, il importe tout d'abord de souligner que le paysage politique belge bougera beaucoup dans les prochaines années. La charnière entre le XX^e et le XXI^e siècles sera un moment de mutations importantes pour notre vie politique.

Les clivages politiques qui se basaient sur des différences de nature horizontale sont en train de disparaître. À la fin de ce deuxième millénaire et en perspective du troisième, nous entrons dans une époque où les clivages politiques se situeront dans une optique plutôt verticale. Qu'est-ce à dire ?

Par horizontal, j'entends les clivages classiques de nature idéologique : libéralisme *versus* socialisme, économie de marché *versus* économie de planification, ou encore nationalisation *versus* privatisation, etc. Ces clivages sont anciens et disparaissent ou sont en voie de s'effacer. Dans cette optique, l'année 1989 a joué un rôle essentiel. C'est indubitablement une année charnière dans l'histoire de notre siècle.

Je ne dis pas, comme l'a écrit Fukuyama, que la fin du XX^e siècle incarne la fin des idéologies. Mais les doctrines et les clivages qui en sont l'émanation s'éclipsent. Nous vivons une époque d'émergence de nouveaux clivages politiques.

Je songe en particulier au clivage entre la population et les élites politiques. De plus en plus, l'opinion attend d'autres choses de ses dirigeants politiques que des discours ressassés construits sur la base de pensées idéologiques héritées des XIX^e et XX^e siècles.

À titre d'exemple, on semble connaître une mutation sur le plan socio-économique ces dernières années. Les enjeux ne sont plus similaires à ceux d'il y a vingt, trente ou cinquante ans. Aucune formation politique ne prône plus la nationalisation des secteurs économiques clés. Plus personne ne conteste le caractère privé des sociétés industrielles. Ce débat est clos.

On discute aujourd'hui sur la part des pouvoirs publics dans certains secteurs — 49,9% ou 50,1%. Au gouvernement, les acteurs politiques bataillent tous les jours à ce propos. Mais cette grande question idéologique ou politique, en cette fin de siècle, est dépassée.

D'autres problèmes prégnants des années cinquante, soixante, septante et quatre-vingt sont résolus. Il existe à l'heure actuelle une synthèse et des acquis irréversibles.

La politique économique du gouvernement hollandais (libéral-socialiste) dirigé par monsieur Wim Kok, les choix du nouveau parti travailliste britannique — New labour — sous la houlette de Tony Blair, la politique qui est menée ou qui sera initiée par le parti social-démocrate allemand s'il gagne les élections l'attestent.

Le SPD a revu de façon radicale son programme. Son slogan et son approche sont maintenant " Innover pour l'Allemagne ". Ce nouveau programme du SPD a rencontré un écho médiatique mitigé. Selon moi, c'est pourtant un des signes les plus marquants de la fin des anciens combats économiques et sociaux hérités du passé.

Ces quelques exemples montrent que sur le plan socio-économique, il existe une forme de synthèse qui se crée entre un libéralisme moderne d'une part et la social-démocratie d'autre part. Soulignons toutefois que les signes de cette évolution sont moins perceptibles en Belgique, tant au Nord qu'au Sud du pays. De ce point de vue, il n'y a pas beaucoup de différences entre les deux régions.

Plutôt que de penser que la recomposition du paysage politique passe par l'asymétrie, il me semble qu'il faut l'envisager par une évolution des esprits et par le cours de l'histoire : cette synthèse sur le plan socio-économique s'établit dans de nombreux pays du Nord de l'Europe, à l'instar de la Grande-Bretagne ou des Pays-Bas. Ce dernier pays est d'ailleurs très intéressant à étudier. C'est un Premier ministre socialiste qui y façonne la synthèse entre la social-démocratie et le libéralisme.

*La recomposition implique-t-elle
la fin de la pilarisation et du “ compromis à la Belge ” ?*

Qu'en est-il de la problématique de la pilarisation et du “ compromis à la Belge ” ?

Je voudrais souligner deux éléments à ce sujet.

Premièrement, il me semble important de ne pas nier l'existence et l'importance des groupes intermédiaires et des partenaires sociaux ; ce que les Hollandais appellent le “ middenveld ” (les structures intermédiaires). Leurs tâches sont majeures. Le rôle des partenaires sociaux est indispensable.

Mais, dans un deuxième temps, il convient aussi d'insister sur la primauté du politique dans les décisions politiques. En Belgique, il s'agit d'une des questions clés de ces dernières décennies. On a octroyé à ces structures

intermédiaires des compétences qui sont normalement dévolues, dans une démocratie, au pouvoir politique ; en particulier aux élus de la Nation.

Il convient donc de rappeler cette primauté du politique et de la redéfinir. Cela peut se faire en respectant le rôle important des structures intermédiaires, des groupes et des partenaires sociaux.

Si ce modèle réussit aujourd'hui, c'est parce que nous avons introduit dans les années quatre-vingt une nouvelle relation entre le monde politique d'une part et les partenaires sociaux d'autre part.

Cet exercice doit encore débiter en Belgique. Il faut débattre des termes de ce nouvel équilibre, qui est absolument indispensable.

Pour une réforme du mode scrutin

Une réforme électorale est-elle souhaitable ? Indéniablement oui. Une modification du mode scrutin est nécessaire compte tenu des effets de notre système actuel.

À première vue, le système D'Hondt — scrutin proportionnel avec répartition des restes à la plus forte moyenne — paraît très démocratique. Le citoyen peut voter pour beaucoup de formations qui ont une chance raisonnable d'être présentes dans les enceintes parlementaires. Il y a aujourd'hui treize partis présents au Parlement fédéral. Il n'est pas exclu que lors du prochain scrutin, il y ait une vingtaine de formations à la Chambre. En fait, nous assistons à la balkanisation du monde politique.

Or, quel est l'impact ? L'électeur semble, de prime abord, avoir un grand pouvoir de décision grâce au grand choix qui s'offre à lui. En vérité, son véritable pouvoir est très mince dans la mesure où il n'intervient ni dans la confection du gouvernement, ni dans ses orientations socio-politiques. Il n'a aucune influence dans le choix du Premier ministre.

En Belgique, le citoyen se rend un jour aux urnes puis n'a plus guère de nouvelles pendant trois à quatre mois quant à la majorité qui se dégagera. Enfin, un matin, il entend à la radio qu'un gouvernement est formé. Ce n'est pas nécessairement l'exécutif qu'il souhaitait au moment où il avait exprimé son choix en votant. Mais qu'importe.

On lui explique que ce gouvernement a toujours une majorité même s'il est composé de partis qui ont perdu des voix et des sièges lors du scrutin. Telle est la logique de notre système électoral.

Il existe d'autres modes de scrutins grâce auxquels l'opinion a une influence directe dans la confection du gouvernement. En Grande-Bretagne, c'est un des systèmes le plus clair : le système uninominal à un tour. Pendant dix-huit ans, les conservateurs ont exercé les responsabilités du pouvoir. En 1997, une majorité de la population souhaitait un changement. Le parti travailliste a remporté le scrutin et a accédé au gouvernement.

En France, la logique du scrutin uninominal à deux tours est identique. Lors de l'élection législative du printemps 1997, l'alternative était somme toute relativement simple : était-on pour ou contre Alain Juppé, pour ou contre Lionel Jospin ?

L'électorat a tranché et le gouvernement de centre-droite s'est éclipsé au profit d'un exécutif de la gauche plurielle.

Dans les deux cas, un mouvement de l'opinion a eu un impact direct sur la nature de l'exécutif. Chez nous, cette situation est impossible. Nous allons voter et puis nous attendons. Il n'y a pas eu de débat public sur la nature et les orientations du gouvernement. Il faut que cela change. De ce point de vue, je partage les propos de Louis Michel et de Philippe Busquin qui ont exprimé leurs préférences pour un mode de scrutin majoritaire.

Nous devons imaginer un système électoral dans lequel le poids de l'électeur pour l'établissement de l'exécutif soit plus important. On peut notamment s'interroger sur la proposition du professeur Wilfried Dewachter, professeur à la Katholieke Universiteit Leuven, qui préconise le maintien du scrutin proportionnel mais combiné avec l'élection directe du dirigeant principal de l'exécutif : le bourgmestre à l'échelle de la commune, le ministre-président au niveau régional et le Premier ministre pour le gouvernement fédéral.

Cette possibilité offre l'avantage que tous les partis politiques soient représentés au Parlement. La question se pose toutefois de savoir comment les formations politiques prendront position dans l'élection du Premier ministre. Il y aurait des alliances non pas après les élections mais avant.

Il y a une autre voie pour changer le régime électoral. C'est d'entrer dans la perspective d'un système à la française. Ce mode de scrutin est intéressant mais je l'amenderais dans le sens où l'on pourrait réserver un pourcentage de siège — de l'ordre de 20% — pour des députés élus à la proportionnelle. Cela éviterait que des formations qui ont contribué au développement de la réflexion et du débat politiques en soient désormais exclues.

Mais il ne faut pas penser en termes de prospective de la présence, ou non, de partis dans les enceintes parlementaires. C'est le plus mauvais raisonnement que

nous puissions faire en démocratie. Nous devons changer le système électoral pour accroître le poids du citoyen dans le processus décisionnel, pour lui donner l'opportunité de décider davantage dans la composition du gouvernement et dans la politique gouvernementale. Il ne faut pas le transformer pour par rapport à des pronostics politiques.

On soulève parfois la question spécifique d'Anvers dans le paysage politique flamand. Est-ce une raison pour ne pas adopter un scrutin de type majoritaire ?

Après les élections communales, une large coalition a été formée à Anvers pour contrer le Vlaams Blok. Elle rassemble le SP, le CVP, le VLD, Agalev et la Volksnie. Même si elle fait du travail sérieux, ce n'est pas simple et sain.

Si nous adoptions le principe de l'élection directe du bourgmestre, le résultat serait identique. Et dans un scrutin majoritaire, le Vlaams Blok décrocherait 30 à 40% des suffrages. Cela ne doit pas nous effrayer. Au contraire, chaque formation peut se positionner clairement. On ne peut battre le Vlaams Blok que sur la politique menée.

Le débat est donc ouvert mais il faut changer car le système électoral influence directement la qualité de la politique et les réponses qui sont apportées aux questions de société. La raison pour laquelle, il faut changer le système électoral, c'est pour augmenter, pour souligner, pour agrandir le poids du citoyen dans le processus politique. Ça c'est la raison pour laquelle il faut changer, lui donner la possibilité de décider davantage de ce qui se passe dans la politique et de décider de la composition du gouvernement, la politique gouvernementale qui va être menée. Il ne faut pas changer le système politique pour éviter certains courants qui ne seraient plus représentés avec un autre système électoral. C'est un raisonnement peu digne d'un démocrate et faible dans un débat démocratique.

Enfin, d'autres réformes politiques sont indispensables. Je songe en particulier à l'abolition de l'obligation de voter. Il est beaucoup plus important d'expliquer à l'opinion les raisons du vote, les enjeux du scrutin, la nature des programmes que de la culpabiliser par l'intermédiaire de l'obligation du vote. La démocratie, ce n'est pas l'infantilisation du citoyen.

Même si je ne partage pas leur point de vue, je respecte les responsables politiques qui prônent le maintien de l'obligation de voter pour une question de principe.

En revanche, il faut s'opposer aux dirigeants qui préconisent l'obligation de vote par stratégie ou tactique politiques. Ce n'est pas un problème tactique ou stratégique.

Selon moi, dans toute démocratie, les femmes et les hommes politiques et les partis doivent conquérir leurs suffrages. Un régime politique qui force les électeurs à se rendre aux urnes est de piètre qualité. En revanche, s'il n'y a pas d'obligation de vote, nous devons convaincre pour amener le citoyen à se prononcer.

Dans cette optique, le programme et son exécution, la politique menée sont les éléments qui doivent intéresser la population. C'est pour ces raisons qu'elle prendra part au scrutin. Au demeurant dans des pays comme les Pays-Bas ou le Royaume-Uni, qui ont des taux de participation qui voisinent 80%, la démocratie est vivante.

Au contraire, si nous obligeons les gens à venir voter, nous leur ôtons la possibilité de réfléchir sur le pourquoi et le comment de leur vote.

Un des moyens pour accroître l'attention des électeurs est aussi de neutraliser le vote en case de tête, qui donne en fait une prime aux listes telles que les appareils de partis les confectionnent.

En outre, le citoyen doit avoir accès à la prise de décision beaucoup plus aisément en dehors des moments électoraux. À ce titre, je suis favorable à l'introduction des procédures référendaires. En effet, je suis favorable à la combinaison d'une démocratie parlementaire et des éléments de démocratie directe.

Le débat contemporain ne doit pas opposer le régime de démocratie parlementaire aux formes de participation politique directe. L'un doit aller avec l'autre. La démocratie directe avec des référendums d'initiative populaire sur certaines questions est une bonne chose.

Un autre changement qui améliorerait le fonctionnement de notre régime est l'introduction d'une Cour constitutionnelle. C'est déjà l'évolution que connaît la Cour d'arbitrage. Il doit être possible qu'un individu puisse faire annuler ou supprimer une décision majoritaire si elle contrevient à certains grands principes de société, tels qu'ils se retrouvent dans la Constitution.

Louis Michel, Président de la fédération Parti réformateur libéral-
Front démocratique des francophones (PRL-FDF)

De l'éthique de la responsabilité

Avant de penser la recomposition du paysage politique belge, il me paraît important d'introduire la réflexion en pointant un sinon le principe fondamental qui nous guide : la responsabilité du politique.

Max Weber, l'un des plus importants penseurs politiques du XX^e siècle, est probablement celui qui a le plus fortement mis en avant cette notion de responsabilité politique. En effet, il recommandait aux acteurs politiques l'alliance de deux éthiques : l'éthique de la conviction et l'éthique de la responsabilité.

À l'heure où tant de défis interpellent les citoyens, où notre pays est ébranlé par des secousses profondes, où l'ensemble de la politique belge est mis en question et où on évoque soit la nouvelle culture politique soit la recomposition du paysage politique, il est vital de tout mettre en œuvre pour rendre aux mandataires publics mais aussi aux citoyens le sens de la responsabilité politique.

Redonner corps à la démocratie

De fait, la démocratie c'est garantir aux citoyens le droit à l'expression et à la décision. Le seul système politique qui consacre les droits et les libertés du citoyen est la démocratie, un régime fondé sur les institutions parlementaires

élues au suffrage universel.

Ce système est complexe en raison de la multiplicité des impératifs qu'il doit prendre en compte. Je rappellerai à ce sujet quelques principes.

L'organe représentatif élu est le pouvoir législatif. Il s'agit de l'organe de contrôle du pouvoir exécutif. Mais le détenteur premier et dernier de la souveraineté, j'insiste particulièrement sur ce point, est l'électeur. Il faut lui garantir voire lui restituer le droit de voter pour la politique qu'il choisit. Il faut aussi lui assurer de la sanctionner en pleine connaissance de cause.

Selon moi, ce droit est inséparable d'un devoir : le vote est aussi un devoir exercé au nom et au profit de la société. C'est la raison pour laquelle je demeure attaché au principe de l'obligation de vote.

On ne peut transiger sur ce principe. Le vote, c'est clairement la responsabilité du politique mais c'est aussi celle du citoyen. Ne pas obliger le citoyen à prendre part à la vie de la Cité par un choix, fut-il léger, est problématique. L'acte de participation dans une démocratie est crucial. L'obligation de vote est selon moi consubstantielle au suffrage universel. Au surplus, l'obligation de vote renforce la légitimité dans l'élection. Les mandataires élus et les gouvernants doivent jouir d'un minimum de légitimité populaire pour avoir l'autorité fonctionnelle qui est représentée au travers de l'institution qu'ils représentent.

Dans une situation ou une société idéales, on devrait pouvoir susciter l'adhésion de tout un chacun au vote. Mais la société n'est jamais vraiment parfaite.

La démocratie suppose un lien direct entre le citoyen et ses institutions. Ce lien,

c'est plus l'homme politique que le parti auquel il appartient. L'homme est ainsi au centre de l'institution démocratique puisqu'il en est à la fois l'objectif essentiel mais aussi le responsable.

La démocratie réclame également la plus grande transparence. Le fonctionnement des institutions, la procédure électorale mais aussi le discours des responsables politiques doivent être accessibles. Sinon le propos simpliste des courants extrémistes s'imposera comme étant le seul probant alors qu'il conduit précisément à la négation de la démocratie.

La démocratie signifie également l'équilibre. Toute concentration de pouvoir est dangereuse, qu'elle se situe au niveau des individus ou des organes.

Par ailleurs, la démocratie ne se satisfait pas du court terme. L'immédiateté a peu à peu remplacé la notion de projet politique qui exige un élément fondamental, à savoir le temps. Sans idéologies, sans confrontation des idées qu'elles impliquent, la démocratie se dilue sous l'apparence d'un consensus qui ne sert qu'à masquer l'absence de projet politique.

S'il se retrouve sans repères ou sans références, le citoyen se désintéresse du débat. La démocratie s'enlise et la pensée s'engourdit. Rendre de la perspective au débat politique est donc essentiel.

La fédération PRL-FDF est viscéralement attachée à la mise en œuvre de ce que nous pourrions nommer l'autre réforme de l'Etat. J'entends par-là la réforme de certains mécanismes qui occultent, brouillent ou voilent les notions de choix, de décision et de responsabilités. Ces notions sont pourtant inséparables de l'activité politique et de la réalité citoyenne.

C'est la raison pour laquelle le PRL-FDF a participé jusqu'à leur terme, et c'est le seul parti de l'opposition à l'avoir fait, aux Assises de la démocratie qui se

sont déroulées durant le printemps 1997. Elles ont d'ores et déjà engendré des avancées substantielles quant à l'amélioration du fonctionnement de nos institutions.

Nous espérons que le débat parlementaire qui traduira en termes formels les résultats de ces Assises se tiendra dans les plus brefs délais et que tous les partis démocratiques y collaboreront de manière positive.

En effet, aussi longtemps qu'il existe un espoir d'améliorer les mécanismes qui régissent l'organisation politique de notre société, il est du devoir des responsables politiques d'y œuvrer et de redonner ainsi un sens à l'avenir.

Dans la même optique, j'ai récemment déposé auprès du président de la Chambre un dossier contenant une vingtaine de propositions concrètes qui pourraient servir d'ossature à de nouvelles Assises de la démocratie. Celles-ci prolongeraient le travail des premières en abordant aussi des thèmes qui n'ont pas été traités. À ce titre, nous nous réjouissons de la réaction positive de Raymond Langendries, président de la Chambre.

Un nouveau mode de scrutin

Au premier rang des propositions transmises, s'inscrit le mode de désignation des mandataires publics. Le scrutin proportionnel que nous connaissons aujourd'hui entraîne une dispersion de plus en plus grande des voix émises par les électeurs. Les gouvernements qui suivent ces élections sont inévitablement des coalitions qui impliquent des alliances et des compromis. Cela a plusieurs conséquences pour les institutions démocratiques.

Premièrement, la responsabilité est amoindrie dans le chef des ministres. Chacun peut reporter sur son ou ses partenaires la charge de telle ou telle décision.

En deuxième lieu, cela engendre un manque de visibilité et de perception du citoyen. La compréhension de l'exercice du pouvoir est totalement faussée. Et il est difficile de situer avec précision les responsabilités. Concrètement, cela prive le citoyen, dans la réalité, de son droit effectif de sanction.

Troisièmement, un gouvernement de coalition suppose nécessairement des concessions mutuelles. La politique menée n'est plus définie en termes d'objectifs mais bien de compromis. Les déclarations gouvernementales de l'automne 1997 illustrent parfaitement mon propos. Des enjeux majeurs comme l'emploi ou la justice ont été manifestement occultés par les clivages et les tabous. Un autre exemple est la fameuse cotisation sociale généralisée (CSG). Nous savons parfaitement qu'il y a en l'espèce des interdits. Le problème n'a donc pas été vraiment posé. Peut-on transférer une partie de l'impôt des revenus du travail vers les autres types de revenus ? Nombreux sont ceux qui évoquent la nécessité d'opérer ce transfert mais la question n'est pas débattue.

Pour remédier à ce déficit démocratique, nous proposons d'évoluer pour les élections à la Chambre et aux parlements régionaux vers un système qui allierait un scrutin majoritaire uninominal à deux tours et une dose de proportionnelle. En effet, un certain nombre de sièges seraient toujours dévolus suivant le mécanisme de la représentation proportionnelle.

Cela doit permettre d'entraîner une recomposition naturelle du paysage politique. Elle découlerait directement des choix exprimés par les citoyens. Par le biais des élections, ceux-ci décideront soit de soutenir l'action d'un

gouvernement sortant, soit de le sanctionner empêchant ainsi sa reconduction. Il n'y aurait plus, comme ce fut le cas encore en 1995, de coalition de perdants.

Certes, le scrutin majoritaire ne supprime pas le compromis mais il a la vertu de mettre le compromis au cœur du débat avant le deuxième tour. Ainsi, il indique clairement à l'électeur les implications de son vote. Il lui permet donc d'influer sur le type de coalition qui est présentée. Par rapport à notre mode de scrutin actuel, cela fait une grande différence.

Aujourd'hui, le "deuxième tour" est du ressort des présidents de partis. Aussi, quels que soient le résultat, les modifications, les tonalités différentes, les sanctions que l'électeur a voulu indiquer au monde politique ou à certains partis, lors de ce "deuxième tour", l'électeur n'intervient plus. En démocratie, le citoyen est le centre du débat. Il doit être à la fois l'opérateur et le bénéficiaire. C'est l'objectif du scrutin majoritaire.

En dehors des échéances électorales, il faut veiller à reconnaître le droit du citoyen à orienter les choix fondamentaux de notre société. Pour l'instant, aucune compétence décisionnelle n'est reconnue à une majorité de la population en tant que telle, à quelque niveau de pouvoir que ce soit.

Lorsque des décisions importantes pour l'avenir de notre pays et de sa population doivent être prises, il convient de rendre, par référendum sur certaines matières précises, la parole à ceux qui en sont les détenteurs naturels, à savoir les citoyens.

En termes de choix fondamentaux, songeons par exemple aux textes institutionnels qui définissent l'avenir des structures de l'Etat belge ou au résultat de la Conférence intergouvernementale d'Amsterdam relatif au devenir de l'Union européenne.

Nous avançons d'autres propositions dans l'optique d'une réforme électorale. Nous songeons en particulier à la suppression de l'effet dévolutif de la case de

tête. Celui-ci réduit fatalement la faculté de choix du citoyen et son pouvoir de contrôle. Nous pensons aussi au principe de l'élection directe des bourgmestres.

La logique de l'asymétrie

Dans une contribution de cet ordre, c'est une lapalissade de rappeler l'ensemble complexe qu'est notre pays. Pour assurer sa viabilité, il a fallu élaborer une structure institutionnelle particulièrement compliquée. Elle a pour nom fédéralisme. Or, et je cite le professeur Delpérée, "l'asymétrie est dans la logique institutionnelle d'un Etat fédéral". Il s'agit là sans aucun doute d'un axiome véritable du fédéralisme. Et ce n'est pas sans relation avec mon propos sur le déficit démocratique.

En effet, dans le cas d'une négociation visant à former un gouvernement fédéral, nul n'ignore qu'il n'existe plus de parti politique structuré sur une base nationale ou fédérale. Toutefois, il m'apparaît évident que cette double évolution, l'asymétrie fédérale et la communautarisation des partis, n'a pas été assumée comme elle le devrait.

Jean Gol l'avait pointé à propos de la formation des exécutifs actuels : " Les artisans de la réforme de l'Etat l'ont voulue pour permettre des coalitions asymétriques, mais ils veulent tous être à tous les niveaux ".

Cette logique a pour conséquence que des formations politiques moins représentatives d'un point de vue électoral à l'échelle de leur communauté, je pense essentiellement au PSC, bénéficient d'un pouvoir disproportionné du fait de leur présence quasi constante au gouvernement. Dans le chef du PSC, cette présence est imposée par le CVP qui, lui, est le principal parti de la communauté flamande.

L'actuel gouvernement de la région de Bruxelles-capitale illustre que l'asymétrie est possible et souhaitable. Mieux encore, La région bruxelloise démontre qu'une double asymétrie ne constitue pas forcément un frein mais peut, au contraire, traduire le véritable choix des citoyens.

— La première asymétrie réside dans la différence entre la majorité aux niveaux fédéral, régional wallon et régional flamand, socialiste-sociale chrétienne, et la participation de la fédération PRL-FDF à l'exécutif de la région bruxelloise.

— La deuxième asymétrie tient dans la majorité même de la région bruxelloise. Les majorités des deux groupes linguistiques sont en effet différentes. Du côté francophone, on trouve le PRL-FDF et le PS mais pas le PSC, et du côté flamand, il y a — en l'état — le CVP et le SP.

Pour conclure sur ce point, le fédéralisme présente de grandes qualités ; notamment la possibilité d'accords de majorités asymétriques qui respectent le choix démocratique émis par les différentes composantes de l'Etat belge. À l'avenir, il faut oser concrétiser de telles majorités.

Des alliances annoncées ?

En ce qui concerne la publicité des alliances pré-électorales, elle n'est pas possible dans l'état actuel des choses. Cela reviendrait à permettre à l'une ou l'autre formation d'une majorité sortante de se dédouaner de ses responsabilités. Or, les responsabilités sont lourdes dans la situation catastrophique de la Wallonie, par exemple.

En promettant aux électeurs une alliance avec un parti d'opposition porteur d'un projet politique, économique et social mobilisateur, on éluderait l'action de l'un ou l'autre parti du gouvernement.

Par ailleurs, un accord préélectoral n'est pas nécessairement très démocratique. L'accord préélectoral ne tient pas compte du résultat de l'élection, sciemment. Deuxièmement, le citoyen ne connaît pas le contenu de l'accord. Ce n'est certainement pas une bonne voie. C'est la raison pour laquelle je préfère le scrutin majoritaire, où le compromis intervient avant l'élection et donc permet aux gens de choisir en connaissance de cause.

Beaucoup plus importante est l'obligation pour chaque parti de se présenter devant l'électeur fort de son programme, de sa propre doctrine, de ses propres idées en assumant pleinement ses responsabilités. Il est trop simple, voire même un peu lâche, de se déterminer par rapport aux projets des autres. Retrouver le sens de la responsabilité du politique passe par cette capacité de porter ses choix de société.

La fin de la polarisation ?

Qu'en est-il actuellement de la polarisation en Belgique ? Aucun groupe organisé ne peut atteindre dans la société une puissance telle que ses dirigeants se substituent de fait au pouvoir politique et aux institutions démocratiques, sans être pleinement soumis au contrôle démocratique. Tout système qui a pour conséquence de voiler la responsabilité des décideurs politiques est mauvais.

Il n'en demeure pas moins que les mutuelles et les syndicats remplissent un rôle primordial dans notre société. Mais il n'est pas tolérable qu'ils se substituent au pouvoir politique en se soustrayant à la sanction de l'électeur.

Il est nécessaire de renforcer le contrôle sur ces organismes car il n'est pas normal, par exemple, que les mutuelles dépensent des milliards de francs pour

des frais de gestion sans contrôle alors qu'il manque des milliards de francs pour assurer la pérennité du système de sécurité sociale.

C'est la responsabilité du politique de veiller à une plus grande transparence de la gestion des deniers publics.

Philippe BUSQUIN,
président du parti socialiste (PS)

Une confrontation duale à l'échelle européenne

Pour réfléchir la recomposition du paysage politique en Belgique et de ses acteurs, j'élargirai, dans un premier temps, le débat. Ma réflexion dépassera les frontières de notre pays.

Il convient d'observer partout en Europe la nature des majorités politiques et de s'interroger à ce propos. Il est en effet intéressant d'examiner comment elles se constituent et pourquoi.

À cet égard, il y a bien sûr les grands courants classiques de la pensée politique : les pensées socialiste, libérale, de droite, écologiste et démocrate chrétienne. Mais nous devons aussi scruter leur agencement ; notamment comment ils se regroupent sur des objectifs politiques et des choix gouvernementaux.

À travers cette observation, on relève que le mode de scrutin a son importance. L'examen de ce qui s'est passé en Europe l'atteste. La situation de l'Italie est pour moi emblématique.

La vie politique italienne a en effet été dominée par le caractère incontournable de la démocratie chrétienne (DC) de 1947 à 1992 et par la non-reconnaissance démocratique du parti communiste italien (PCI).

Pendant plus de quarante ans, l'Italie a vécu dans un système de gouvernement assez fragile. Le compromis se réalisait au sein même de l'exécutif entre les

différentes ailes de la démocratie chrétienne. Cela a rendu ce pays difficilement gouvernable. L'instabilité politique y était devenue une donnée récurrente.

Mais il y a eu une grave crise politique dans la péninsule. Elle a occasionné une recomposition des idées et des forces politiques. Ce qui a permis cette recomposition, c'est la modification du mode de scrutin. L'Italie est passée d'un scrutin proportionnel à un mode de scrutin mixte. Ce nouveau régime électoral concilie les éléments proportionnels avec des éléments majoritaires.

Clairement, ce nouveau mode de scrutin a fait éclater la démocratie chrétienne et a permis l'émergence de l'Olivier dont je suis un adepte. Le paysage politique s'est reconstitué autour de deux pôles.

Dans le pôle progressiste, ce n'est pas le PSI qui en est la cheville ouvrière mais le parti de la gauche démocratique (PDS). C'est une des formations qui a succédé au parti communiste italien. En 1992, le PDS est devenu un parti social-démocrate en adhérant à l'Internationale socialiste et au parti des socialistes européens (PSE).

Le modèle italien n'a donc été rendu possible que par la modification du mode de scrutin.

Quels enseignements peut-on en tirer pour la Belgique ?

En Belgique, le système proportionnel a l'avantage de donner une bonne représentation. C'est un mérite indéniable de notre régime électoral. Il permet de la sorte l'émergence et l'expression des différentes sensibilités. Ce n'est pas le cas dans des scrutins typiquement majoritaires où la logique est fondée sur des alternances fortes comme en Grande-Bretagne entre conservateurs et travaillistes.

Mais aujourd'hui, nous sommes dans une autre configuration politique. Partout en Europe, nous nous dirigeons vers un paysage où s'affrontent deux grandes constellations politiques.

— D'une part, il y a le bloc politique conservateur. En économie, il incarne ce qu'on appelle aujourd'hui la " pensée unique ". C'est-à-dire le tout au marché. Les plus forts sont de plus en plus forts au détriment de couches sociales fragilisées de plus en plus nombreuses.

— D'autre part, il y a le bloc politique progressiste. Il tient mieux compte des solidarités et des liens entre les sphères économique, sociale et écologique.

Ce clivage est le principal de nos sociétés. Il ordonne le positionnement des acteurs politiques et sociaux. C'est, en d'autres termes, le clivage gauche-droite dans sa forme contemporaine.

Pour le pôle progressiste, le modèle européen ne doit pas être simplement déterminé par les grands rapports de forces économiques. Il ne s'agit pas de nier la globalisation de l'économie mais d'introduire des régulations dans ce processus. Deux conceptions politiques générales s'affrontent.

En France, le parti socialiste agrège des sensibilités différentes — y compris démocrate chrétienne comme l'illustre la présence en son sein de Jacques Delors.

Le cœur de ce pôle progressiste, ce sont les partis socialistes et sociaux-démocrates et, à l'échelle européenne, le parti des socialistes européens. Néanmoins, le rapport des forces socialistes aux autres composantes du pôle progressiste doit être ouvert. Les partis socialistes ne doivent pas avoir une attitude hégémonique.

En Italie, c'est le cas avec l'Olivier. Des personnalités comme Romano Prodi ou Massimo d'Alema l'incarnent. Ils ont des sensibilités politiques différentes. Le

PDS est le parti central mais il y a aussi les verts, le parti populaire italien, le parti du Renouveau de l'Italie,...

En Grande-Bretagne, Tony Blair dépasse certains clivages historiques de “l'ancien” parti travailliste. L'actuel “New Labour” couvre un champ politique plus large.

En France, Lionel Jospin rassemble ce que l'on appelle la “gauche plurielle”. Le parti socialiste est la principale composante du gouvernement mais il y aussi les Verts, le parti communiste français (PCF), le parti radical socialiste (PRS) et le Mouvement des citoyens (MDC). Chaque composante se respecte dans la collaboration.

Pour le scrutin majoritaire en Belgique

Cette dualisation de la confrontation politique que l'on peut observer en Europe doit intervenir dans la recomposition du paysage politique en Belgique. Nous devons en effet nous situer dans une perspective européenne.

Il faut inscrire la démarche de la Belgique dans ce schéma. Les opinions doivent pouvoir faire un choix de société : soit en faveur d'une Europe qui soit plus progressiste, soit pour une Europe purement libérale, où la primauté est accordée aux seuls mécanismes du marché. Dans ce dernier cas, les partis ne sont jamais que les relais de la pensée unique. La politique économique sera menée sans aucune régulation et sans débat fondamental.

Si en Belgique, nous voulons nous positionner dans cette configuration, nous devons changer de mode de scrutin. Je suis partisan d'un régime électoral mixte

qui allie dimensions majoritaire et proportionnelle. Nous devons favoriser des regroupements de nature majoritaire.

Ce choix implique que des partis ayant une aile gauche et une aile droite doivent se (re)définir. On ne plus prêcher une chose et son contraire parce que dans la réalité politique, le compromis serait déséquilibré.

Il faut toutefois maintenir une dose de proportionnelle pour garder la possibilité de voir de nouveaux courants émerger. En matière de système électoral, l'exemple du mode de scrutin italien est à méditer. Il a certes des défauts. Il n'est pas transposable tel quel mais c'est une piste que l'on peut suivre. Par ailleurs, nous sommes pour la perpétuation du vote obligatoire. Nous ne dérogerons pas à ce principe car il est étroitement lié à la conquête du suffrage universel.

Le changement du régime électoral ne doit pas être une finalité en soi. Mais il me semble que le système D'Hondt que nous connaissons empêche une clarification des tendances politiques. Sous la proportionnelle, ce sont vos partenaires potentiels qui sont vos concurrents les plus acharnés, puisque ce sont eux qui essaient de glaner une partie de votre électorat. C'est un mécanisme et un effet pervers qu'il faut essayer de dépasser. Une partie de proportionnalité pour les évolutions mais une cohérence globale par le système majoritaire.

La singularité du compromis en Belgique

Une autre donnée que je voudrais soulever a trait à la nature du compromis dans la discussion politique. En effet, dans ma perspective européenne, il importe de faire une réserve relative à l'Etat belge.

En Belgique, nous établissons des compromis à de nombreux niveaux. Il y a bien évidemment les compromis traditionnels que l'on rencontre dans les autres pays. Mais il y a aussi le compromis Nord/Sud fondé sur le clivage linguistique.

Actuellement, au gouvernement fédéral il y a parité des ministres francophones et néerlandophones. Le Premier ministre est réputé asexué. Le gouvernement fédéral est le cœur essentiel dans l'équilibre général. Mais cela a des effets sur le message démocratique qui sont parfois pervers.

Très souvent, on reproche aux Exécutifs d'être trop forts par rapport au pouvoir législatif. D'une manière générale, c'est vrai. Mais pourquoi en est-il ainsi ?

Il en est ainsi parce que pour atteindre un certain nombre de compromis satisfaisants, il faut passer par la discussion au gouvernement fédéral.

Cela concerne la cohérence et la structure de l'Etat dans quelques grands dossiers comme la sécurité sociale, par exemple. Or, il y a une perception très différente de ces problématiques selon que l'on vit au Nord ou au Sud du pays. La sensibilité des opinions est clairement diverse.

À cet égard, les médias jouent un rôle prédominant. La relation politique-média est un fait et chacun doit avoir le soutien de son opinion publique en politique. Nous ne devons pas être suivistes par rapport à l'opinion publique mais nous ne pouvons pas non plus nous en distancier trop fortement.

Il existerait des tentations très importantes de fuites en avant dès lors qu'il n'y aurait plus de dialogues suffisamment forts au niveau fédéral. Nous pouvons déjà le relever. Chacun vit dans son monde : les Francophones boudent les journaux et les médias audiovisuels néerlandophones. Et inversement.

Dans le même temps, les médias attisent toute problématique qui peut être comprise comme communautaire. Et des responsables politiques embraient. C'est souvent un moyen facile pour consolider son capital électoral.

Les propos à connotation communautaire polémique sont bien plus relayés que les discours pondérés en la matière. Et cela a un impact sur l'opinion et donc sur l'électorat et la nature du vote.

Dans cette optique, il est évident que toute réforme du système électoral doit être pensée en fonction du système belge. Prenons l'exemple très concret de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde dans le cadre de l'élection législative. C'est une question très pratique qui se posera sans doute un jour.

Dans ces conditions, les compromis que nous devons trouver sur le plan politique en Belgique nuisent à la transparence dans deux aspects.

- Premièrement, c'est toujours l'Exécutif qui réalise le compromis. Il l'impose donc au législatif. Cela donne le sentiment que les parlementaires ne jouent plus leur rôle, crucial dans une démocratie représentative, de contrôle de l'exécutif.
- Deuxièmement, les accords auxquels parvient le gouvernement fédéral sont spécifiquement belges dans le sens où ils ne sont pas transposables à l'échelle européenne. Prenons l'exemple des politiques d'emploi ou du traitement social du chômage. Les deux ne sont pas exactement les mêmes dans les régions bruxelloise, wallonne et flamande dans la mesure où les problèmes ne sont pas identiques. Lorsqu'un compromis s'élabore et se finalise à l'échelle fédérale, on ne satisfait personne.

Du côté flamand, le sentiment est plutôt qu'il faut diminuer les charges sociales pesant sur les entreprises parce que selon la plupart des acteurs du Nord du

pays, cela aurait un effet direct fort. Du côté francophone, on dit plutôt qu'il faut combattre des poches de chômage très importantes — par exemple dans le Hainaut.

Donc, les réponses ne sont pas nécessairement les mêmes. Pourtant, nous avons intérêt à conserver un système social cohérent.

Au bout du compte, vous avez des compromis nouveaux et complexes qui ne sont pas faciles à expliquer à la population et à sa “ propre ” opinion publique. On dresse un scénario pour chaque décision : celle-ci est plutôt “ flamande ”, celle-là est plutôt “ wallonne ”.

Dans la gestion d'un Etat, cela paraît aberrant. Il ne devrait pas être ainsi. Néanmoins, c'est une réalité politique à laquelle nous sommes de plus en plus confrontés.

Le “ compromis à la Belge ” a des effets sur le modèle démocratique de fonctionnement des institutions dans la mesure où des majorités des deux tiers ou des majorités spéciales sont indispensables pour maintenir le ciment fédéral et un Etat de droit correct.

Ces majorités des deux tiers ou ces majorités spéciales sont par ailleurs des freins. Nous l'avons observé pour la réforme de la Constitution. Pour atteindre la majorité des deux tiers, nous avons bénéficié d'une attitude positive d'Ecolo et d'Agalev qui y ont participé, sans être membres du gouvernement. Ces gestes sont déterminants mais en même temps, ils brouillent la lisibilité démocratique.

Des alliances électorales annoncées ?

En matière d'alliance électorale, nous en avons une très forte : celle avec le SP. Lors de la négociation du gouvernement en 1992, des responsables du CVP m'avaient proposé une coalition asymétrique. J'ai refusé. Je suis contre le principe de l'asymétrie.

En ce qui concerne le paysage politique francophone, toute recombinaison et toute alliance doivent s'opérer sur une base programmatique et non dans un jeu politique. La volonté de la fédération PRL-FDF d'évincer le PS du gouvernement régional wallon par une motion de défiance avec le PSC et Ecolo est problématique. Ecolo n'est pas entré dans cette manœuvre mais cela aurait été un acte politique antidémocratique.

Le PS se présentera au scrutin avec son identité et son programme. Notre message sera construit sur deux axes : le maintien de la sécurité sociale et la relance et la rénovation de la Wallonie. En Wallonie, il faut comprendre que pour entrer dans le XXI^e siècle, certains clichés et certaines réactions ne sont plus de circonstance. Notre volonté de relance de la Wallonie s'inscrira dans une solidarité forte avec la région bruxelloise. La communauté Wallonie-Bruxelles est un espace privilégié pour des raisons objectives et pour des raisons politiques. En effet, face aux poussées flamingantes orchestrées par le Vlaams Blok et le VLD, il faut organiser une solidarité des partis démocratiques francophones. Telle est la logique des réunions de présidents de partis francophones. Nous présenterons un socle commun de choses que nous n'accepterons pas de voir mises en cause ; tout spécialement la non-scission de la sécurité sociale. Nous travaillerons en manière telle que notre rapport de forces soit le meilleur possible. La politique c'est l'établissement d'un compromis sur la base d'un rapport de forces et de positions claires au préalable.

L'engagement responsable des socialistes

Je conclurai par un dernier point. Au niveau du parti socialiste, nous sommes des sociaux-démocrates qui l'assumons. Nous ne l'avons peut-être pas assez souligné mais nous nous inscrivons dans le fait de prendre ses responsabilités au pouvoir. C'est un point capital de l'histoire du mouvement social-démocrate. D'autres ont refusé longtemps de prendre part au pouvoir dans un régime démocratique.

Pour notre part, nous prenons nos responsabilités parce que ce faisant nous infléchissons les orientations politiques.

En conclusion, il est important de pointer les trois compromis fondamentaux qui sont, selon moi, porteurs de solidarité. Il s'agit de trois synthèses complexes à réaliser entre des termes qui pourraient apparaître comme antagonistes :

- Marier le besoin d'identité wallonne, bruxelloise et flamande avec l'indispensable ouverture au monde et avec l'intégration dans un ensemble européen plus vaste ;
- Concilier le rôle du public comme garant de la redistribution des richesses, de la perpétuation du service universel et le rôle du privé comme agent de création des facteurs de croissance ;
- Enfin, mettre en œuvre un développement durable qui allie développement économique, progrès social et impératifs écologiques.

Ce sont trois thèmes clés que nous devons essayer de résoudre. Nous le faisons à l'intérieur de notre formation. Nous le faisons en de nombreuses circonstances avec les socialistes flamands. En effet, s'il existe des contraintes sur les grands thèmes de société, socialistes francophones et flamands discutent toujours ensemble. Nous nous retrouvons sur des grands axes : sécurité sociale, fiscalité, problèmes éthiques,... Il y a là un courant qui reste assez cohérent de la pensée socialiste en Belgique.

Louis Tobback,
président du Socialistische Partij (SP)

Pour la construction d'une Europe politique

Une première réflexion s'impose lorsque l'on s'interroge sur le thème de la "recomposition du paysage politique". Si on propose de penser la recomposition, on suppose ou on constate qu'il existerait une décomposition du paysage politique. Cette première idée générale et presque banale me semble importante et même fondamentale.

À travers toutes les réunions, toutes les contributions, tous les ouvrages ou tous les colloques relatifs à cette problématique, il y a une idée sous-jacente, consciente ou inconsciente : celle que la politique serait devenue impuissante.

Cela se retrouve dans les travaux scientifiques, journalistiques et dans l'œuvre des responsables politiques eux-mêmes — notamment dans les travaux du groupe de la salle F. Si cela était vrai, il y aurait une crise profonde de la démocratie. Et même plus, une crise du système, parce que "crise" est déjà un terme dont on a trop abusé. Il y aurait donc inadéquation entre le régime démocratique que nous soutenons et l'efficacité dans nos sociétés.

Ce serait à partir de cette décomposition qu'il faudrait recomposer. Mais en est-il vraiment ainsi ? J'en doute.

Cette première interpellation m'amène à une question. Depuis 1948, nous avons le suffrage universel presque parfait en Belgique.

Ne saurions-nous plus conquérir par ce biais un pouvoir à même de changer le monde ?

Pour dépasser ces questions et ces problèmes qui semblent pressants, une première conclusion s'impose. Il faut absolument faire de l'Union européenne un espace politique dans lequel la pensée sociale chrétienne, socialiste, libérale et écologiste prenne une place effective ; un espace qu'il vaille encore la peine de conquérir le pouvoir pour décider d'un certain nombre de choses.

L'Europe a l'étendue nécessaire pour y développer un projet socialiste. C'est d'ailleurs un raisonnement tout aussi valable pour un projet démocrate chrétien, libéral ou écologiste. Nous ne pouvons plus prendre des mesures à l'échelle de la seule Belgique alors que nous subissons une foule de contraintes externes. La France l'a expérimenté en 1981, 1982 et 1983. Et le processus de dévolution des attributs de la souveraineté nationale avance. C'est un fait. Il ne faut pas nier les faits.

Si nous n'avons pas cet élargissement conceptuel à l'esprit et sans cette perspective, nous vivons dans une Europe baroque ; une Europe extrêmement riche mais sans aucun pouvoir politique. En d'autres termes, une Europe avec des principautés.

Cette Union européenne pourrait, d'un point de vue économique et financier, très bien se porter. Mais les inégalités économiques et sociales y seraient très fortes. Et le pouvoir politique serait inexistant.

Or, si nous allons et si nous continuons dans l'impuissance politique, nous finirons dans une gestion de type bismarckien.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus réfléchir uniquement sur ce qui se passe en Belgique. Ce qui se déroule dans notre pays est, en fait, assez symptomatique de

ce qui se produit lorsqu'il y a évanescence politique : on gesticule et on ne débat que des gesticulations.

Des plans qui vont tous résoudre sont annoncés : en matière de lutte contre le chômage et pour l'emploi, de sécurité sociale ou encore de systèmes électoraux. Cette agitation récurrente n'offre que peu d'intérêt.

On pourrait peut-être curieusement prendre exemple sur le système politique américain. C'est indiscutablement une démocratie et elle est efficace. Cela est vrai qu'elle que soit l'opinion que l'on peut porter à son égard. Le gouvernement agit et décide.

Les Américains discutent-ils d'une réforme de leur système électoral ? Pensent-ils qu'il faut introduire le scrutin proportionnel ou majoritaire uninominal ? Non, parce que leur système fonctionne. Et pourtant, il a beaucoup de dimensions contestables. Mais là, il s'agit de vrais débats de fond que l'on peut mener. La recomposition du paysage politique en Belgique ne passe pas avant tout par une réforme des règles du jeu.

Il existe toutefois des éléments propres à la Belgique qui rendent complexe la gestion du pays. Un ministre fédéral peut par exemple faire un tabac électoral sur le compte de la communauté linguistique à laquelle il n'appartient pas. C'est un problème de premier ordre. Mais nous n'avons pas voulu le résoudre.

Dès le début, de part et d'autre, les vrais fédéralistes ont dédaigné se positionner. On a refusé de résoudre la question de la hiérarchie des normes. L'idée même de hiérarchie était jugée scandaleuse. C'est une des causes de la situation actuelle en Belgique.

L'asymétrie

Va-t-on vers l'asymétrie ? La question de l'asymétrie se posera peut-être de fait. Les déboires du PSC sont-ils conjoncturels ou structurels ? Dans le dernier cas, nous assisterions à une asymétrie de fait parce que le CVP ne connaît pas de problème identique.

Mais en même temps, rien n'est écrit. L'asymétrie est difficilement praticable. La fédération PRL-FDF parie beaucoup sur cette question. Mais à force de jouer sur tous les tableaux, elle pourrait être la cible de toutes les attaques et se rendre infréquentable.

D'une façon générale, les recompositions superficielles ont peu d'avenir. Le cas de la France l'illustre. Les formations de droite n'en finissent pas de prôner l'unité, la réconciliation,... Force est pourtant de constater que la fragmentation de la droite française est extrêmement importante ; entre formations politiques et au sein des partis.

Fondamentalement, je crois que la recomposition du paysage politique en Belgique et en Europe s'établira sur la base du clivage gauche/droite. Et telle est peut-être la question contemporaine pour les courants véritablement démocrates chrétiens. Bien sûr, gauche et droite ont des contenus parfois différents selon les situations. Mais il y aura une question centrale qui départagera les acteurs politiques : le choix s'accomplira entre les adversaires de l'Etat-providence et ceux qui veulent son maintien ; entre les tenants de la solidarité et du partage et les individualistes ; entre les promoteurs de la sécurité sociale et ceux qui mettent en avant la charité. Les questions écologiques et linguistiques seront subalternes par rapport à cela.

Dans notre société, la vie doit être autre chose qu'essayer d'assurer sa survie quotidiennement. Pour qu'une société civilisée puisse être citoyenne, il faut

qu'il y ait une base de répartition de la richesse — sous la forme d'argent, de revenus ou de services en commun (enseignement, transports publics ou d'autres choses). Il existe de nombreux moyens de répartir comme on l'a démontré tout au long du XX^e siècle.

Ce sera le clivage absolument fondamental dans les années qui viennent. La diversité de la gauche sera liée à la polarisation sur cette ligne de fracture. Si la tension sociale est forte, la gauche sera soudée. Dans toutes les discussions sur le devenir de l'Etat-providence, les partis de gauche seront unis. Au sein de la gauche, il y aura place pour la " diversité " si l'accent est mis sur le partage dans les orientations gouvernementales.

C'est aussi vrai, dans une certaine mesure, pour la droite. Selon moi, c'est justement l'impuissance de la politique qui favorise l'émergence et le développement des extrêmes ; que ce soit l'extrême-gauche ou l'extrême-droite. Ces partis prospèrent sur l'impuissance du système démocratique à résoudre les problèmes.

La fin de la pilarisation ?

Assiste-t-on à la fin de la pilarisation ? En réalité, les piliers ont perdu leur sens. Cependant, ils survivront longtemps comme moyen, comme forme de pouvoir et comme centre d'influence. Mais sur le plan du contenu, c'est quelque chose qui est complètement vidé de son sens. Si l'école catholique formait toujours des électeurs sociaux chrétiens, le CVP recueillerait 75% en Flandre.

Dans cette optique, il faut constater la faillite de l'enseignement libre en Flandre, du point de vue de ceux qui l'ont créé, comme levier et comme moyen de faire de bons chrétiens et de bons électeurs des partis sociaux chrétiens.

Aujourd'hui, il est clair que ce réseau est omniprésent et tout-puissant. Mais il vit pour lui-même. C'est tout aussi vrai pour les mutualités chrétiennes et socialistes. Il y a de plus en plus dissociation des rôles. Et ceux que remplissent ces organisations sont importants mais ils sont de moins en moins directement connectés à la vie des partis politiques. Et l'inverse est vrai aussi.

Pour le statu quo dans le régime électoral

Une réforme électorale paraît-elle souhaitable ou nécessaire ? Je n'en vois pas la nécessité. En tout état de cause, le Socialistische Partij n'est pas demandeur. Comme je l'ai souligné, le questionnement sur le mode de scrutin appartient à mes yeux au registre des gesticulations.

Il me paraît toutefois important d'être cohérent en la matière. Si d'aucuns veulent changer, qu'ils modifient vraiment le régime électoral en essayant de trouver un nouvel équilibre, qu'il ne me paraît pas aisé d'atteindre.

En revanche, je trouve inconséquents ceux qui préconisent le maintien d'un mode de scrutin en l'état en modifiant uniquement une donnée : la suppression du vote case de tête. Cela n'a aucun sens.

Notre système a sa logique. C'est un scrutin de listes et les partis, surtout les partis, s'y présentent sur la base d'un programme. C'est le cœur même de notre mode de scrutin. Dans notre régime électoral, nous votons pour des programmes avant de se prononcer pour des hommes ou des femmes politiques. Dans ce cadre, vouloir supprimer la case de tête me paraît aberrant.

La formation qui présente une liste bâtie autour d'un projet doit nécessairement intervenir dans le choix des femmes et des hommes qui seront les mieux à même de le porter, de le défendre et de l'appliquer.

Si des partis ou des responsables politiques souhaitent que le scrutin soit d'abord un choix d'hommes et de femmes avant d'être un choix programmatique, dans ce cas, le scrutin majoritaire uninominal est préférable.

Je ne s'y suis pas favorable parce que cela clique les choses. Rien ne sera simple à gérer en Belgique. Vous aurez une majorité socialiste en Wallonie, libérale-FDF dans la région bruxelloise et sociale chrétienne en Flandre. Est-ce vraiment cela que l'on veut ? Je ne crois pas.

Par ailleurs, les personnalités qui s'agitent à ce propos le font toujours en calculant ce qu'il estime être les coûts-bénéfices. Avec un scrutin majoritaire, on renforcera plus encore les dimensions d'hyper-médiatisation des personnes au détriment du fond ; au détriment du débat politique.

Il m'apparaît beaucoup plus cohérent qu'une personnalité incarne le programme du parti. Chaque formation aurait un chef de file "premier-ministrable" qui défendrait les orientations du parti. Celles-ci seraient beaucoup plus facilement identifiées.

On parle beaucoup des Pays-Bas du côté flamand pour l'instant, mais pas tellement de leur régime électoral. Pourtant, il m'apparaît intéressant. C'est un scrutin proportionnel avec une liste pour l'ensemble du pays. Chaque président de parti personnifie, lors de la campagne, les orientations de sa formation.

En l'espèce, la médiatisation amènerait les discussions politiques au sein des foyers de manière plus directe. Cela me semble beaucoup plus intéressant et nettement plus logique.

Un autre problème agite quelques responsables flamands dans quelques salles parlementaires, celui de l'obligation de vote. Même des personnalités d'Agalev se prêtent à une remise en cause en la matière. Sur cette question, on dépasse les gesticulations. C'est un vrai *casus belli* démocratique. Pour quelque calcul électoral, certains sont prêts à rentrer dans une mise en cause de l'obligation de vote. C'est un scandale.

Aux XIX^e et XX^e siècles, des gens se sont battus pour le suffrage universel et l'obtention du vote. Plusieurs en sont morts. L'obligation de vote est directement liée au suffrage universel. D'aucuns veulent aujourd'hui la supprimer. À entendre et à lire les raisonnements en la matière, nous ne sommes pas loin de voir réapparaître des propositions de suffrage capacitaire ou censitaire. Et si ce n'est ni dit, ni écrit, c'est tout à fait implicite dans le chef de certains libéraux flamands. Je combattrai frontalement ce que prêche Guy Verhofstadt en la matière.

Des alliances annoncées ?

Faut-il rendre les alliances électorales publiques ? En réalité, c'est extrêmement difficile dans la configuration politique de la Belgique. Il est quasi impossible, compte tenu des clivages philosophiques, économiques et sociaux, et linguistiques, d'avoir une alliance "bétonnée". Les inconnues sont trop nombreuses. La publicité des alliances ou des contacts pourrait rendre la confection des exécutifs beaucoup plus difficile encore.

Somme toute, dans une démocratie, ce sont les électeurs qui décident en dernier ressort. Dans le cadre belge, aucune formation ne peut s'enfermer dans une seule construction intellectuelle et politique pour la confection du gouvernement.

Jacky MORAEL, secrétaire fédéral d'Ecolo

Pour le débat. Contre l'impuissance du politique

Depuis deux ans, une part croissante du débat politique a trait aux mécanismes même de représentation et de décision. La question n'est pas taboue, mais elle est loin d'être essentielle. La Belgique est une société bloquée, incapable de produire les changements de politique qui nous permettraient de faire face à la crise.

Les gesticulations et les effets d'annonce autour des modes de scrutin et de la recomposition occultent des questions fondamentales. À certains égards, les questions lancées par le monde politique sur l'idée d'une recomposition du paysage politique sont un des signes d'une crise sérieuse du politique dans son fonctionnement et dans ses finalités. Il existe aujourd'hui une grande difficulté pour la plupart des formations de formuler des priorités à proposer à la société et donc à formuler des projets de société par rapport auxquels on se situe. Plus le politique perd de sa substance sur le plan du contenu, plus il débat sur la dimension institutionnelle ou formelle des réformes.

Personne ne commente la cohue des partis traditionnels sur le centre mou. C'est également une des sources d'explication de l'actualité du débat sur la recomposition. Si tous les partis souhaitent gouverner au centre, il est logique que l'on débattre de recomposition. Dans ces conditions, personne n'explique le sens des alliances qui se nouent entre socialistes et libéraux. En revanche, si les formations débattaient à partir des positions qu'elles sont censées avoir sur l'échiquier politique, ce débat n'aurait pas de sens, ou dans des termes ou une

intensité différents. En vérité, le but de certaines réformes est d'entériner une certaine forme d'impuissance du politique et d'inscrire dans les faits le gouvernement au centre.

Je pourrais d'ailleurs transposer ce raisonnement à l'échelle européenne. Personne ne dit mot de l'abandon du pouvoir par les gouvernements eux-mêmes dans les grands accords internationaux (GATT, OMC, Marché unique, Pacte de stabilité et le futur accord sur l'AMI — Accord multilatéral sur les investissements). Tous ces accords ont été conclus avec l'assentiment des gouvernements, en ce compris le gouvernement belge. L'impuissance du politique se vérifie aussi à l'échelle européenne.

Quels sont les éléments de réponse qu'Ecolo apporte aux principales questions soulevées ?

Une asymétrie logique mais difficile

La recomposition du paysage politique en Belgique passe-t-elle par l'asymétrie ; au-delà bien sûr de la région bruxelloise ?

L'asymétrie est une conséquence logique du système fédéral et doit être acceptée comme telle. Personne n'est en droit de prétendre : “ nous refusons toute perspective d'asymétrie ”. Si on y ajoute le fait que les rapports de forces électoraux sont de plus en plus différents selon les régions, il devient quasiment impossible d'exiger ou souhaiter une symétrie totale des coalitions à tous les niveaux de pouvoir. La distribution et le poids relatifs des partis en Flandre ne sont pas identiques à ceux de la Wallonie ou de la région bruxelloise. C'est d'ailleurs vrai pour la famille Ecologiste. Dès les dernières élections, la configuration particulière du paysage politique bruxellois en a été une des

premières illustrations : la coalition qui s’y est installée n’est pas la même que celle en place au plan fédéral et régional wallon.

Ce constat peut néanmoins être nuancé. Même si c’est difficile, la symétrie n’en est pas moins souhaitable à certains niveaux. L’une des réflexions en cours à Ecolo porte par exemple sur l’actuelle asymétrie Wallonie-Bruxelles. À nos yeux, les différences de coalitions ont non seulement rendu très malaisées les coordinations indispensables entre ces deux régions, mais ont également pesé sur la dynamique de travail à la Communauté française. Il est clair à cet égard que les libéraux bruxellois constituent, malgré leurs discours, un obstacle politique au soutien financier de la Communauté française par les deux régions. Dès lors, sans en faire une exigence, il paraît opportun que les coalitions soient autant que possible identiques à Bruxelles et en Wallonie, ce qui d’ailleurs n’exclut nullement qu’une autre association de partis soit au pouvoir au niveau fédéral (ni non plus que les deux ailes linguistiques de la majorité fédérale soient éventuellement de configurations asymétriques). L’imbrication des pouvoirs entre ces deux entités — région bruxelloise et Communauté française — fait qu’il est souhaitable que ce soient les mêmes majorités qui gouvernent.

Enfin, même si cela peut paraître contradictoire avec ce qui précède, Ecolo n’envisage une participation fédérale qu’avec Agalev, suite logique pour nous de dix-sept années de groupe parlementaire commun. Deux formations politiques qui forment un groupe parlementaire commun à l’échelon fédéral pourraient difficilement avoir des statuts différenciés : l’un au pouvoir, l’autre dans l’opposition.

Faut-il mettre fin au compromis à la Belge ?

Il faut bien veiller à ne pas confondre compromis et compromission. Ce n’est pas la même chose. Il existe des compromis honorables sur la base de thèses

contradictaires. La sécurité sociale en est une bonne illustration. Il faut viser au compromis quand cela se révèle possible mais parfois des formes s'avèrent nécessaires pour aboutir à des résultats satisfaisants.

La question de la recomposition proprement dite de l'échiquier politique est autrement plus vaste. En ce qui le concerne, Ecolo n'est ni demandeur ni inquiet. Le problème semble néanmoins se poser à plus d'une occasion : les projets de scrutin majoritaires (mis récemment à l'agenda du "groupe Langendries"), l'appel "*het Signaal*" en Flandre, les intenses problèmes existentiels du PSC après la proposition de Gérard Deprez d'un arrimage politique au pôle PRL-FDF. Pour la partie francophone du pays, le problème de la recomposition est en grande partie le résultat du virage centriste d'un PRL qui multiplie les accents sociaux-chiraquiens et d'un PS qui semble clairement s'ancrer sur un socialisme de type libéral-blairiste. Le PSC se voit ainsi disputer son rôle classique centriste, qui est historique, par deux formations qui ne cachent pas leur ambition hégémonique. Un renvoi dans l'opposition après les prochaines élections risque bien de faire poser à nombre de responsables sociaux chrétiens la question même de la survie du parti en tant que tel. L'axe confessionnel n'est plus aussi discriminant que par le passé sur de nombreuses questions. Ecolo maintient en tout cas ses options fondamentales et sa vocation de pôle porteur d'une alternative, progressiste et altruiste, ouvert à tous ceux qui peuvent se reconnaître dans cette option. Nous nous situons clairement dans une alternative de société et non une simple alternance.

Pour une réflexion et un travail transversal

La recomposition implique-t-elle la fin de la pilarisation ?

Avant d'évoquer les piliers, il s'agirait de rappeler tout de même l'influence énorme des lobbies économiques et financiers sur nombre de décisions politique. L'exemple du limogeage du Directeur de la société publique Spaque sur injonction du secteur privé des déchets est éloquent. La lutte pour un fonctionnement politique plus autonome et plus transparent, plus soucieux de l'intérêt général, est loin de ne concerner que les piliers. Il ne s'agit donc pas de réduire le débat aux piliers. L'exemple des écotaxes l'atteste aussi. Ce ne sont pas les partis qui ont détricoté les écotaxes, ni même les piliers. Il y a même eu des actions très positives de certaines branches des piliers socialiste et chrétien à cet égard. En réalité, ce sont les lobbies du monde patronal.

Même s'il est indéniable qu'elle a été une forme très puissante d'organisation collective et qu'elle reste un des barrages essentiels à la désétatisation et au démantèlement de la sécurité sociale, la pilarisation constitue aujourd'hui pour les Ecologistes l'un des facteurs d'immobilisme de la société belge lorsqu'elle se traduit par la politisation de la fonction publique, par la mise sous tutelle de l'associatif, par le partage des subsides, des rentes de situation et des zones d'influence. La guerre froide entre familles socialiste et chrétienne a provoqué une sorte de Yalta intérieur qui étouffe la liberté de pensée et d'action de nombreux acteurs.

L'enquête réalisée par une équipe de l'ULB pour l'ouvrage *Ecolo. Les Verts en politique*⁵¹ a bien montré le phénomène de multi-appartenance des militants du Mouvement. Ceux-ci sont, pour une grande part, membres actifs de plusieurs organisations (indépendantes d'un pilier ou non). Ces appartenances ne sont évidemment pas sans effet sur la dynamique politique d'Ecolo.

Ecolo s'est toujours interdit de créer un pilier vert, holding qui réunirait mutuelle, syndicat, organisations de culture, de jeunesse et d'éducation permanente. Notre action vise d'une part à contribuer à l'émancipation progressive de ces organisations par rapport à leur famille politique et philosophique de départ, et d'autre part à être les initiateurs des moments et des lieux de rencontres, d'échange voire de collaboration entre organisations jumelles issues de piliers concurrents. Notre vocation est donc de jeter des ponts entre les piliers.

Cette action s'est multipliée concrètement à de très nombreuses reprises lors des Etats généraux de l'Ecologie politique qui ont été, pour bien des acteurs et militants, l'occasion d'enfin se rencontrer sur un sujet donné, leur quotidien étant borné aux parois étanches de leur pilier. À cette occasion, le cloisonnement nous est apparu mais aussi leur est apparu dans une ampleur insoupçonnée.

Pour le scrutin proportionnel

Une réforme électorale paraît-elle souhaitable et/ou nécessaire ? Si oui, laquelle ?

Le scrutin proportionnel reste le meilleur système de représentation du corps électoral dans une société aussi plurielle que la Belgique (linguistiquement, philosophiquement, idéologiquement). Nous sommes donc opposés aux projets lancés ça et là en faveur d'un scrutin de type majoritaire. Aucun des exemples étrangers ne nous convainc d'ailleurs de l'utilité ou de la pertinence d'une telle réforme : le scrutin majoritaire n'empêche pas les manœuvres d'appareils, il ne réduit pas le nombre des partis, il ne laisse à l'électeur que des choix très limités monopolisés par les partis, il soumet les changements de majorité à des

déplacements de voix parfois très minces. La situation en France le prouve. Le gouvernement Jospin est composé de pas moins de cinq formations : le parti socialiste, le parti radical socialiste, le Mouvement des citoyens, le parti communiste français et les verts. Quant à l'opposition, elle est composée du front national, des divers droite, du RPR, de l'UDF, elle-même subdivisée en parti radical, Démocratie libérale, Force démocrate,...

Un scrutin majoritaire aurait en outre pour conséquence de figer et d'amplifier la prééminence du CVP en Flandre, du PS en Wallonie, du PRL à Bruxelles et du PSC en Communauté germanophone. Ce dernier exemple est marquant. Il y a une circonscription germanophone avec un siège à pour voir pour les élections européennes. Dans les faits, cela aboutit à un scrutin uninominal à un tour. Tant que le PSC existera, cela sera systématiquement un social chrétien. Où l'électeur germanophone y trouve-t-il son compte ?

Notre mode de scrutin n'est évidemment pas sans défaut, il est donc perfectible. En ce qui concerne le choix des candidats et candidates éligibles, le poids des appareils est un problème réel. Nous ne pensons pas que la suppression de l'effet dévolutif de la case de tête soit la bonne solution. Elle aurait en outre pour effet pervers d'accentuer inutilement la compétition à l'intérieur même des listes et de mener à une personnalisation outrancière des campagnes électorales. Que les partis qui prétendent vouloir rapprocher le pouvoir de la base s'engagent tout simplement à faire désigner leur candidat(e)s en ordre utile au suffrage universel de leurs adhérents.

Une réforme qui tient à cœur aux Ecologistes porte sur le principe des circonscriptions uniques. Une telle circonscription unique en Wallonie serait pour nous susceptible d'atténuer le phénomène des baronnies et du sous-régionalisme qui minent la Région. Une circonscription unique peut également s'envisager à l'échelon fédéral. Nous avons, en vain, proposé lors de la dernière

réforme de l'Etat qu'une partie de la Chambre soit élue sur base d'une circonscription unique couvrant tout le territoire national. Il est regrettable que cette proposition n'ait pas été retenue, peut-être aurait-elle contribué à freiner le processus de divergences communautaires. L'obligation de se présenter devant l'ensemble de l'électorat des différentes communautés aurait permis que se crée dans une partie au moins des parlementaires fédéraux une véritable conscience politique fédérale. Est-ce pour cela que la proposition a été rejetée ?

Enfin, la crise démocratique est telle aujourd'hui qu'il est bien plus important d'augmenter les processus citoyens et participatifs (référendum, consultations, transparence de l'administration et des nominations, etc.) ainsi que d'élargir l'espace des droits politiques, notamment par l'octroi du droit de vote aux élections locales et européennes aux non-nationaux, qu'ils soient européens ou non.

Des alliances électorales annoncées ?

Faut-il rendre les alliances électorales publiques lors des prochains scrutins ?

Ecolo ne pratique pas le système des alliances préélectorales. Tant qu'à faire, lorsque certains partis en concluent, le plus élémentaire respect des électeurs implique qu'elles soient rendues publiques. Seule une publication claire et motivée de ces alliances permet aux électeurs de se déterminer en connaissance de cause, c'est-à-dire en sachant quelle coalition potentielle entraîne le vote pour tel ou tel parti. À la limite, la conjonction du scrutin proportionnel et la publicité des alliances conclues aurait le double avantage de la représentation des courants minoritaires et la clarté de choix entre les diverses coalitions possibles ou envisagées entre les partis.

Pour être encore plus concret, chacun peut sentir depuis quelques semaines le rapprochement des points de vue entre socialistes et libéraux et entendre les rumeurs insistantes d'accords envisagés entre PRL et PS comme c'est déjà le cas à Bruxelles et dans plusieurs provinces. Si tel est le cas, une publication franche de ces accords et la ligne politique qu'ils sous-tendent clarifieraient bien plus les débats et enjeux des prochains scrutins que les interviews codées distillées dans la presse par l'un ou l'autre responsable socialiste ou libéral.

Envers Ecolo, d'aucuns nous interpellent à ce sujet sur l'idée de "ni à gauche, ni à droite". Soyons clair à ce sujet. Nous refusons de nous faire piéger dans un débat qui ressemblerait à une forme de bipolarisation sans modification des systèmes électoraux. Il n'est pas question pour nous de choisir un partenaire privilégié. Par ailleurs, si le clivage gauche-droite est encore pertinent par rapport à une série de questions de société (partage des richesses), il n'est plus suffisant pour exprimer toute la nuance et toutes les évolutions de tous les enjeux de société. Il y a à l'heure actuelle différentes formes de progressisme ; dans l'ordre économique et social, et sur toutes les questions de société.

Jos GEYSELS ? Chef de groupe Agalev
au Vlaams Parlement

Une recomposition fondamentale et pas formelle

Dans un premier temps d'une réflexion sur la recomposition du paysage politique, je voudrais faire une appréciation générale. La thématique de la recomposition du paysage politique est manifestement à l'ordre du jour. Mais il importe de s'interroger sur la signification de ce thème.

En effet, il y a une diversité de compréhensions et d'approches en la matière. Il y a beaucoup de mouvements qui s'approprient ou qui évoquent cette question. Le mouvement blanc et d'autres dans la société civile, et les partis politiques au niveau du système politique.

Ce qu'il faut d'abord noter, c'est l'importance très souvent accordée à tout ce qui tient à l'aspect formel ou aux notions de communication et de style, très souvent au détriment du contenu.

Des idées comme la solidarité ou la justice sont à l'heure actuelle brassées dans ses sens extrêmement divers. Mais ce qui est marquant, c'est que le contenu politique dans ce brassage n'est quasiment jamais évoqué. La teneur des concepts et des propos est souvent des plus vagues.

De manière générale, nous pouvons observer beaucoup d'initiatives, mais leur expression politique n'est pas claire.

À l'échelle des partis politiques flamands traditionnels, il y a des formes de « restauration » par rapport à des situations précédentes : au CVP, après le départ de Johan Van Hecke et au SP, avec la ligne initiée par Louis Tobback. Ce

dernier bride les groupes parlementaires et toute pensée et action innovatrices. Certes, il y a certains livres et des choses comme *Het Signaal*, mais sans conséquences et expressions politiques.

En ce qui concerne le VLD, ce parti a raté son opération à l'occasion du scrutin de 1995. Quelle sont sa position et sa volonté actuelles ? C'est flou. Beaucoup, au sein des libéraux flamands, veulent absolument participer au pouvoir coûte que coûte et quels que soient les partenaires.

Il ne faut pas non plus se tromper dans les entreprises contemporaines de Bert Anciaux. Il y a une grande différence entre ce qu'il veut et la stratégie des groupes parlementaires de la Volksunie. Ces groupes sont beaucoup moins progressistes que ce que peut laisser supposer le propos d'Anciaux. Par ailleurs, on ne perçoit pas vraiment ce que veut la Volksunie avec ID21. S'agit-il d'élargir un peu au-delà la Volksunie ou s'agit-il d'un créer un mouvement tout à fait neuf ? Selon les interlocuteurs de la Volksunie, les versions sont différentes.

En Flandre, nous avons vu la naissance du Parti pour une nouvelle politique (PNP) de Pol Marchal. Ses principaux points ne m'apparaissent pas nouveaux. Il propose un décumul des mandats. Nous le demandons depuis notre création en 1982.

Pour les partis, les choses me semblent donc figées. C'est étonnant dès lors qu'au niveau de la société, il y a au contraire une volonté de transformation très profonde et très largement partagée. Mais cela se traduira-t-il en changements politiques lors des élections de juin 1999 ? Rien n'est moins sûr. Les électeurs flamands sont plutôt traditionnels dans leurs choix électoraux.

En ce qui concerne Agalev, nous envisageons la recomposition politique comme la formation d'une politique autour d'une idée. Pour nous, il est

marquant qu'il y a plus de similitudes entre les trois grands partis que de différences sur l'évolution de l'économie et des questions sociales. Nous voulons construire une autre ligne politique que celle qui est dominante avec quelques nuances suivant les sensibilités. Ce n'est pas simple parce que nous sommes véritablement dans une période de transition. Et ces moments transitoires sont complexes. Comme Gramsci le disait, l'ancien est mort mais le nouveau n'a pas encore vu le jour.

Nous espérons qu'Agalev pourra apporter sa pierre à l'édification du nouveau. Nous essayons de rassembler tout ce qu'il y a d'original dans la réflexion et dans l'action pour l'alternative politique. J'insiste sur l'alternative ; pas l'alternance.

Mais nous devons reconnaître que c'est difficile. Cela l'est d'autant plus qu'il y a un paradoxe dans les rythmes que suivent la Flandre et la Wallonie. En Flandre, le changement en matière économique est certainement plus rapide qu'en Wallonie. Inversement, la transformation politique en Wallonie est peut-être plus accélérée qu'en Flandre.

Ce qui se passe dans les partis politiques francophones est très intéressant. Sur le plan politique en Flandre, par contre, c'est plutôt l'immobilisme au niveau des partis traditionnels.

L'asymétrie conséquente

L'asymétrie est-elle une condition de la recomposition du paysage politique ? Pour répondre à cette question, il s'impose de définir le type d'asymétrie auquel on songe et on se réfère.

Si l'on pense l'asymétrie entre la majorité fédérale et une ou des majorités au niveau des régions, elle est dans la cohérence même de tout Etat fédéral. Logiquement, dans tous les Etats fédéraux, la composition du gouvernement

fédéral et des entités fédérées n'est pas nécessairement la même. C'est très clair en Allemagne et dans de nombreuses situations.

En même temps, la Belgique est un Etat fédéral d'une nature spécifique. Il y a peu d'entités fédérées et c'est un petit pays. Cela ne facilite pas l'expression de cette logique. On peut donc considérer qu'au niveau institutionnel, l'asymétrie est normale mais cela ne veut pas dire que cela soit simple et normal à l'échelle politique.

Mais un jour, il y aura symétrie. Au demeurant, elle existe déjà à la région bruxelloise et rappelons que la majorité à la région flamande ne tient qu'à une voix. Il ne sera pas toujours possible de rééditer cela.

Une asymétrie au gouvernement fédéral me paraît plus complexe à mettre en œuvre. En tout état de cause à Agalev, nous n'imaginons pas de prendre part au gouvernement fédéral sans la participation d'Ecolo. D'ailleurs, Agalev ne débattrait pas d'une participation au gouvernement fédéral sans consulter Ecolo et la réciproque est également vraie.

La mutation des piliers

Qu'en est-il de la pilarisation dans le paysage politique ?

Il faut examiner cette question à deux échelons. Au niveau de la base, la pilarisation n'existe quasiment plus. En revanche, au niveau du sommet des organisations, cela représente encore quelque chose. Ainsi, l'ACW, le Mouvement ouvrier chrétien en Flandre, a des débats voire des actions avec des partenaires non chrétiens mais le CVP reste son canal politique privilégié.

Les partis sociaux chrétiens et socialistes sont toujours les relais des organisations de leur « monde ». Et leur poids politique est important. Il ne

s'agit d'ailleurs pas de minimiser leurs fonctions dans la société. Nous ne sommes pas pour l'individualisme à tous crins tel que le prône, par exemple, Guy Verhofstadt.

Par ailleurs, je crois que quand on réfléchit la recomposition du paysage politique, il n'y a pas un lien direct entre celle-ci, les piliers et une éventuelle « dépillarisation ». L'un influera peut-être sur l'autre mais cela ne se décrète pas.

La généralisation du compromis

La fin du compromis à la Belge est-elle à l'ordre du jour ?

Pour répondre à cette question, il faut d'abord savoir que va devenir la Belgique après 1999 parce que beaucoup d'aspects du compromis belge sont d'essence communautaire.

Cependant, quoi qu'il en soit, cela restera important. On reproduit dans les mécanismes de décision en Flandre, le fonctionnement du compromis à la Belge et les attitudes afférentes. C'est la même ingénierie dans l'organisation, dans la gestion, dans la répartition,... De ce point de vue, la différence entre la Flandre et la Belgique ne tient qu'à l'étendue du territoire.

La Flandre a une culture politique autre qu'en Wallonie, elle est sans doute plus « libérale », mais les différences sur les dossiers socio-économiques ne sont pas gigantesques.

Pour une réforme électorale

Nous devons avancer dans la voie d'une réforme électorale. En effet, le découpage en arrondissements provinciaux dans le cadre de notre scrutin

proportionnel est archaïque. Il correspond à une vision passée d'une démocratie et d'une vie parlementaire de notables.

Les parlementaires ne sont plus des notables de province, venant régler de temps en temps leurs problèmes à Bruxelles. Aujourd'hui, la politique s'est professionnalisée et les problèmes se sont complexifiés. Voyez le travail des commissaires et des commissions depuis plus d'un an. Cela nécessite une vision générale.

Les parlementaires sont, au sens propre du terme, des élus de la nation, comme le stipule par ailleurs la Constitution. Cela est d'ailleurs intimement lié aux fonctions dévolues au pouvoir législatif. Il faut favoriser cette perspective. Car ce qui est déterminant dans le mode de scrutin, c'est la fonction du parlementaire dans notre société.

Pour ce faire, nous proposons que les circonscriptions soient dessinées autrement. Nous devons avancer dans la voie d'une circonscription unique. Une fragmentation des circonscriptions entraîne des dérives du travail parlementaire dans le sens du clientélisme et du lotissement, des services rendus et d'une surdimension de la personne dans le choix politique.

Au surplus, nous sommes contre le maintien de l'obligation de vote. Selon nous, la participation politique est un droit et non un devoir. Mais cela doit être un droit généralisé. Dans cette optique, nous pensons autrement la fin de l'obligation de vote que le VLD et nous ne croyons pas à l'argumentation du SP.

On ne peut pas soutenir du côté socialiste flamand que la fin de l'obligation de vote défavoriserait les couches les plus défavorisées et, dans le même temps, ne pas se battre pour la généralisation du droit de vote en Belgique. Il est clair

qu'une partie des étrangers qui résident depuis longtemps en Belgique appartiennent à ces catégories sociales les plus fragiles. Or, elles ne peuvent pas s'exprimer politiquement.

Le vote ne doit pas être une question de nationalité mais de citoyenneté. Il faut donc l'étendre par étapes : d'abord à l'échelle communale, puis régionale et enfin fédérale.

Cela nous paraît beaucoup plus porteur pour les classes sociales les moins favorisées de notre société. Cela se passe d'ailleurs très bien dans plusieurs pays comme aux Pays-Bas, par exemple.

Des alliances électorales annoncées ?

Il faut que les partis qui concluent des pré-accords électoraux annoncent la couleur. Ils doivent informer l'électeur en connaissance de cause faute de quoi, ils l'abusent. Il est beaucoup plus normal et beaucoup plus sain qu'il en soit ainsi.

Cela dit, je ne suis pas convaincu de la nécessité de conclure des alliances électorales. Pour Agalev, il n'est pas question de réaliser des accords avant que les citoyens ne se soient pas prononcés. On peut se fixer un but mais pas déterminer une alliance en bonne et due forme.

Pour Agalev, par exemple, je préconise comme objectif de briser la majorité actuelle à l'échelle flamande. Cela ne veut pas dire qu'il ait un programme commun avec la Volksunie ou avec le VLD mais il faut que notre parti s'inscrive dans un horizon qui empêche la reconduction de la majorité actuelle qui se fixe surtout l'alternative. Est-il vraiment sérieux et raisonnable qu'un parti, le CVP, soit au pouvoir sans discontinuité depuis quarante ans ?

Poser la question est sans doute y répondre.

NOTES

¹ Marc Swyngedouw, Les nouveaux clivages dans la politique belgo-flamande. Etude empirique, *Revue française de science politique*, octobre 1995.

² Hugo De Ridder, *Le cas Dehaene*, Editions racine, 1996, 266 pages, p. 166.

³ *Le Soir*, 20 février 1998.

⁴ Philippe Busquin, *Aujourd'hui, le futur*, Quorum, 1997, 119 pages, p. 62.

⁵ PRL, *Rendre confiance. Le manifeste libéral*, Luc Pire, 1997, 408 Pages, p. 26.

⁶ Douze partis — sans compter les divers — détiennent des sièges à la Chambre italienne : l'Alliance nationale, Forza Italia, la Ligue du Nord, le parti radical, le Centre chrétien démocrate, les chrétiens démocrates unis, les verts, le parti populaire italien, le parti de la gauche démocratique, Refondation communiste et le parti pour le renouveau de l'Italie.

⁷ Il y a dix partis représentés au parlement français : le Rassemblement pour la République, l'Union pour la démocratie française, le Front national, le Mouvement pour la France, le parti socialiste, le parti radical socialiste, le Mouvement des citoyens, les verts, le parti communiste français, les divers droite. Encore convient-il de souligner que l'UDF est-elle même décomposée de plusieurs formations politiques, dont on a pu voir aux élections régionales qu'elles pouvaient avoir des comportements bien distincts.

⁸ Sont présents au Parlement la CDU-CSU, le SPD, le FDP, les Grünen et le PDS.

⁹ En Autriche, il y a cinq partis au Parlement, le parti social-démocrate, le parti populaire, le parti libéral, le Forum libéral et les verts.

¹⁰ Il y a quatre partis présents au Parlement au Portugal : le parti socialiste, le parti social-démocrate, le parti communiste, et le Centre démocratique et social.

¹¹ Le découpage le plus « extraordinaire » est le « gerrymander », du nom du gouverneur Gerry du Massachusetts, expert en découpage en forme de « salamandre ». En 1812, il avait débouché dans une élection sénatoriale à une situation où ses amis politiques avaient recueilli 29 sièges avec 50 164 suffrages pour 11 à leurs adversaires qui avaient, eux, récolté 51 766 suffrages.

D. Chagnollaud, *Introduction à la politique*, Seuil-essai, 1996, 211 pages, p. 32.

¹² Voir par exemple la différence entre la présence des femmes à l'assemblée régionale wallonne et à l'assemblée régionale bruxelloise.

Pascal Delwit, Les partis politiques en Communauté française, acteurs et récepteurs des changements institutionnels de la Belgique fédérale, in Serge Jaumain (ed.), *La réforme de l'Etat... et après ? L'impact des débats institutionnels en Belgique et au Canada*, Editions de l'Université de Bruxelles, 1997, 274 pages, pp. 85-104.

¹³ *Le Soir*, 25 mars 1998.

¹⁴ *La Libre Belgique*, 30 mars 1998.

¹⁵ Chanoine A Simon, *Le parti catholique belge. 1830-1945*, La renaissance du livre, 1958, 147 pages, p. 106.

¹⁶ Maxime Steinberg, La fondation du parti ouvrier belge et le ralliement de la classe ouvrière à l'action politique. 1882-1886, *Contradictions*, 1985, p. 12.

¹⁷ Les chiffres sont cités par B. S. Chlepner, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Institut de sociologie de l'Université libre de Bruxelles, 1956, 447 pages, p. 19.

¹⁸ Jules Gérard-Libois, Xavier Mabilie, Belgian electoral politics, in Arend Lijphart (ed.), *Conflict and coexistence in Belgium*, Institute of International Studies, University of California, 1981, p. 128.

¹⁹ Voir notamment Leen Van Molle, « La peur du rouge dans le monde paysan », in Pascal Delwit, José Gotovich, *La peur du rouge*, Editions de l'Université de Bruxelles, 230 pages.

²⁰ Jan De Maeyer, La Ligue démocratique belge et ses antécédents, in Emmanuel Gerard, Paul Wynants (ed.) *Histoire du Mouvement ouvrier chrétien en Belgique*, tome 2, KADOC-Studies 16, Leuven University Press, 1996, 645 pages, p. 36.

²¹ *Ibid.*, p. 51.

²² Jean Meynaud, Jean Ladrière, François Perin (éd.), *La décision en Belgique. Le pouvoir et les groupes*, Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques-Armand Colin, Paris, 1965, 395 pages, p. 42.

²³ Pascal Delwit, Jean-Michel De Waele, José Gotovitch, *L'Europe des communistes*, Complexe, 1992, 352 pages, p. 46.

²⁴ Hervé Hasquin (sous la direction de), *Dictionnaire d'histoire de Belgique*, Didier Hatier, 1988, 524 pages, p. 498.

²⁵ Jules Gérard-Libois, Rex 1936-1940. Flux, reflux, tensions et dislocations, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1226, 1989, p. 6.

²⁶ Le 9 avril, le cardinal Van Roey s'adresse aux électeurs catholiques : « Nous déclarons donc :

1. Que la lettre collective de l'épiscopat belge, en plusieurs passages, vise formellement Rex, et qu'elle condamne ses méthodes et ses principes fondamentaux.

2. Que loin d'avoir nos apaisements au sujet de Rex, nous sommes convaincus qu'il constitue un danger pour le pays et pour l'Eglise.

Par conséquent, le devoir de tout catholique loyal dans l'élection du 11 avril est clair, et toute abstention doit être réprouvée ».

Jean-Michel Etienne, *Le Mouvement rexiste jusqu'en 1940*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1968.

²⁷ Emmanuel Gerard, Du parti catholique au PSC-CVP, in Wilfried Dewachter e.a. (sous la direction de), *Un parti dans l'histoire. 1945-1995. 50 ans d'action du parti social chrétien*, Duculot, 1996, 649 pages, p. 29.

²⁸ Els Witte, Jan Craeybeckx, *La Belgique politique de 1830 à nos jours. Les contradictions d'une démocratie bourgeoise*, Editions Labor, 1987, 634 pages, p. 340.

²⁹ Pascal Delwit, L'anticommunisme comme instrument de mobilisation du parti socialiste belge de 1945 à 1954, in Pascal Delwit, José Gotovitch (ed.), *La peur du rouge*, Editions de l'Université de Bruxelles, 1996, 230 pages, pp. 127-136.

³⁰ José Gotovitch, Histoire du parti communiste de Belgique, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1582, 1997, p. 36.

³¹ Le roi avait vertement critiqué le gouvernement et essayé d'obtenir sa démission les 25 et 26 mai. Sur cette période, voir Jules Gérard-Libois, José Gotovitch, *Léopold III. De l'an 40 à l'effacement*, Politique et Histoire, 1991, 333 pages, p. 30 et suivantes.

³² *Ibid.*, p. 233.

³³ En Flandre — non compris l'arrondissement de Louvain et les cantons flamands de Bruxelles —, le « oui » obtient 72%. En Wallonie, le « non » recueille 58%. *Ibid.*, p. 234.

³⁴ L'expression de Paul Theunissen est reprise par Jeffrey Tyssens, *Guerre et paix scolaires. 1950-1958*, De Boeck-Université, 1997, 195 pages, p. 37.

³⁵ Xavier Mabille, *Histoire politique de la Belgique, éditions du CRISP*, 1986, 396 pages, p. 311.

³⁶ *Ibid.*, p. 322.

³⁷ Kris Deschouwer, The decline of consociationalism and the reluctant modernization of the Belgian mass parties, in Richard Katz, Peter Mair (ed.), *How parties organize. Change and adaptation in Party organisations in Western Democracies*, Sage, 1994, 375 pages, p. 83.

³⁸ Marc D'Hoore, Du PLP-PVV au PRL-FDF. I. 1961-1992, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1554-1555, 1997, p. 11

³⁹ Ce groupe était composé de vingt-huit membres : 5 PSC-CVP, 5 PSB-BSP, 5 PLP-PVV, 2 VU, 2 FDF-RW, 1 PCB, cinq présidents de parti, le premier ministre et les deux ministres des relations communautaires.

André Méan, *La Belgique de papa. 1970. Le commencement de la fin*, Pol-His, 1989, 222 pages, p. 111.

⁴⁰ Pierre Lefèvre, Le Rassemblement wallon au gouvernement : défi au gouvernement ou défi au parti ? », *Res Publica*, 1977, n° 3.

⁴¹ Serge Govaert, Les socialistes flamands après la scission, *Cahiers marxistes*, n° 92, mars 1981.

⁴² Xavier Mabille, La faille du compromis, in Marc Uytendaele (composé par), *À l'enseigne de la Belgique nouvelle, Revue de l'Université de Bruxelles*, 3-4, 1989, 299 pages, p. 64.

⁴³ Pascal Delwit, « Le parti socialiste », in Pascal Delwit, Jean-Michel De Waele (édité par), *Les partis politiques en Belgique*, Editions de l'Université de Bruxelles, 1996, 279 pages, pp. 23-42.

⁴⁴ Patrick Van Eesbeeck, *L'UDRT. De la révolte anti-fiscale des indépendants au libéralisme anti-radical*, ULB, 1985, 163 pages.

⁴⁵ *La Libre Belgique*, 23 avril 1980.

⁴⁶ Pascal Delwit, Jean-Michel De Waele, *Ecolo : les verts en politique*, De Boeck-Université, 1996, 302 pages.

⁴⁷ Kris Deschouwer, Belgium : The Ecologists and Agalev, in Ferdinand Müller-Rommel (ed.), *New Politics in Western Europe. The rise and success of Green Parties and Alternative Lists*, Westview Press, 1989, 230 pages, p. 40.

⁴⁸ Hugo Gijssels, *Le Vlaams Blok*, Editions Luc Pire, 1993, 260 pages, p. 70.

⁴⁹ Aux élections européennes de 1984, le front national français avait connu une progression spectaculaire en recueillant 2 210 334 voix (11%) et 10 sièges.

⁵⁰ Xavier Mabille, *Histoire politique de la Belgique*, Editions du CRISP, Bruxelles, 1997.

⁵¹ Pascal Delwit, Jean-Michel De Waele, *Ecolo : les verts en politique*, Editions De Boeck-Université, 1996, 302 pages.